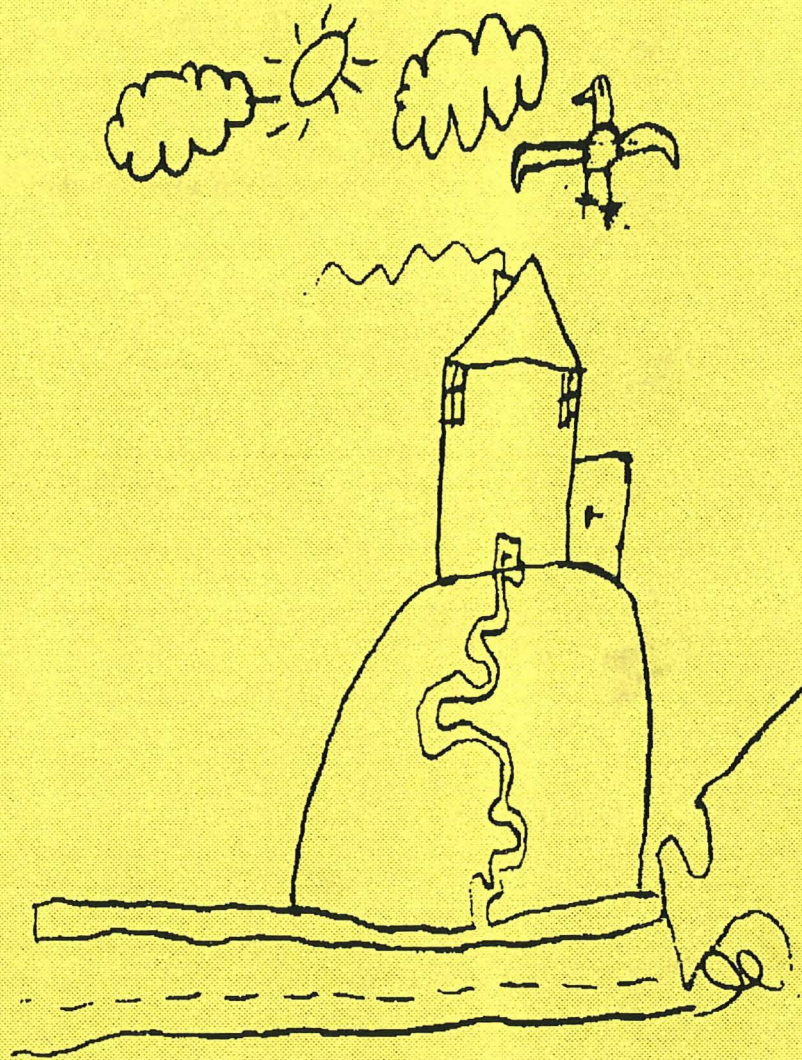


CHANTIERS 44



n° 103 Mai 1997

Bulletin d'informations et de confrontations pédagogiques
réalisé par l'Institut Départemental de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freinet

Périodique trimestriel - Responsable publication : Jean Le Gal

Sommaire

- 2 *Le respect de la démarche individuelle en méthode nat. de mathématique*
Monique Quertier paru dans Autre Ecole de janvier 1996
- 4 *Morceaux choisis de la départementale sur les maths naturelles avec*
Paul Le BOHEC.
- 5 *L'apprentissage de la citoyenneté à l'école*
Bernard DEFRANCE
- 18 *Pigments - paysages - les couleurs de la terre*
M. Thiriet, E. Bernhard CPE N°270
- 23 *La vie citoyenne la politique expliquée aux enfants*

- 26 *La main à la pâte*
F. Le Ménahèze
- 29 *Lettre de Géorgie*
Nanouli DJINORIDZE
- 30 *Revue de presse*

- 31 *Stage d'été autogéré Pédagogie FREINET à Ange GUEPIN*

- 33 *Pensez à vous réabonner ! N'oubliez pas les PEMF...*

Bientôt un stage FREINET près de chez vous!!!
Voir page 31...

Pour **CONFIRMER** la **REPRISE** amorcée de **PEMF**
 ...il suffit de **5 MINUTES**
 Il faut se réabonner
 ou s'abonner avant **FIN JUIN**

...Si TOUS les REABONNEMENTS arrivent AVANT le 30 JUIN...PEMF
passera le CAP

...Les militants réunis aux JE de BIARRITZ s'y sont engagés...

...Et si vous avez plus de 5 MINUTES....

QUE FAIRE????

Dans chaque Groupe Départemental ? Quelques pistes..

- Appel dans le Bulletin dép. , dans le Bulletin de l'OCCE
- Prise de contact avec les mouvements du CLIMOPE..Les
- Lettre à tous les sympathisants, les anciens du groupe,
- les retraités, d'anciens élèves...

bref, la "nébuleuse", en reprenant les arguments ci-dessus, en insistant sur les nouveautés: pensez à vos amis, enfants, petits enfants, parents d'élèves..

- Tournées dans quelques salles de profs, de collèges et lycées du département en faisant appel à des retraités actifs

- Vérifier les abonnements des CDDP, IUFM ,et Bibliothèques Municipales;

- Le bureau du groupe peut prendre contact avec les mouvements sympathisants.

- Dans les chefs lieux d'Académies, prendre contact avec les organismes régionaux qui connaissent et apprécient les publications de PEMF:ils ont des bulletins qui peuvent alerter tout un réseau de bibliothèques..BDP..Centre régional des Lettres...

- Documentalistes des Collèges..Lycées..

(liste à compléter suivant les possibilités locales)

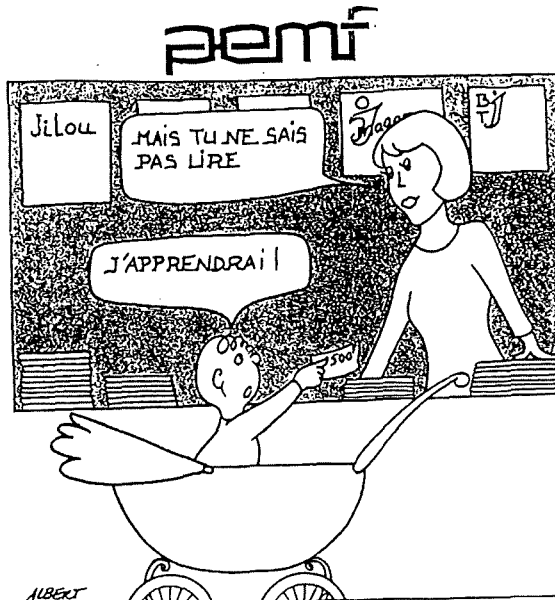


NB:130 000 Catalogues,des milliers de formulaires , ont été expédiés:Comme chaque année , une grande proportion va aller à la poubelle ou rester dans un coin pour, éventuellement, à la rentrée...

**or c'est EN JUIN
 que TOUT va se JOUER!!!**

LES BANQUES sont PRETES à AIDER PEMF si nous fournissons des PREUVES de NOTRE SOUTIEN.

**Demande de CATALOGUE: PEMF.Parc Argile Voie E.06376 MOUANS SARTOUX codex
 Tél:04 92 92 17 57 FAX: 04 92 92 18 04 MINITEL: 3614 PEMF



Envoi du Groupe 64
 Cordialement

Il y a expression libre

L'enfant s'exprime librement dans sa création et au sein du groupe : on lui laisse la possibilité de faire émerger ses représentations mentales initiales, ce qui est un préalable indispensable à tout processus d'apprentissage.

La construction du savoir se fait sur un réel désir, sur des expériences reliées à des expériences antérieures et non sur des expériences plaquées, sans lien avec son passé, ses préoccupations présentes .

L'enfant peut rester le temps qu'il veut sur un problème, une difficulté à résoudre, un style de création : il choisit ce qu'il veut comprendre .

Il y a abondance de thèmes traités

La diversité des créations proposées et des situations étudiées permet à l'enfant de prendre ce qu'il veut met à son rythme.

Il y a interaction entre l'individu et le groupe :

Le groupe discute, commente la création d'un enfant il fait évoluer la situation et l'auteur réinvestit ensuite

Grâce au concours du groupe, l'individualisation est parfaite : l'enfant agit, tâtonne, fabrique, crée, découvre, prend son temps, choisit, démontre, explique, contredit, réinvestit... L'enfant peut intervenir à tous les niveaux et selon ses possibilités.

La barrière socioculturelle semble ne pas intervenir. Pas de blocage du langage, l'enfant prend la craie et il fait.

Mise en place d'une véritable spirale de la connaissance.

- tâtonnement expérimental avec pratique personnelle,

- recours au groupe pour références,
- expérimentations, réinvestissement, nouveaux tâtonnements individuels,
- de nouveau retour au groupe... Mais chaque nouveau tâtonnement, chaque nouveau recours au groupe, chaque nouveau réinvestissement se situe à un niveau supérieur. se trouve enrichi d'une expérience nouvelle, d'un nouveau savoir. L'enfant suit sa démarche mais c'est le groupe qui le fait progresser.

Quelques principes à respecter pour un bon fonctionnement

- Un groupe de 12 enfants semble idéal, la parole circule aisément sans gestion institutionnelle.
- Chaque enfant doit voir au moins une de ses créations traitée par semaine.
- L'enseignant doit apprendre à se taire, il ne doit pas forcer, ne doit pas chercher à tout exploiter : il faut laisser s'accumuler toutes les observations, les remarques. Elles reviendront au fil des séances et un jour il y aura la découverte d'une loi. Il ne faut pas forcer la découverte : si l'enfant n'est pas prêt, il ne se l'appropriera pas.
- Il faut laisser dire ou écrire des erreurs : c'est aussi à partir d'erreurs que l'on construit le savoir. L'erreur n'est jamais n'importe quoi. Le fait de pouvoir expliquer sa démarche aide l'enfant à se corriger.
- Il faut laisser l'enfant aller monter, expliquer. Quand on explique, on apprend.

Monique QUERTIER

Article paru dans "Autre Ecole" - janvier 1996

Le respect de la démarche individuelle en méthode naturelle de mathématique

par Monique Quertier.

travail autonome, la consigne étant le silence complet,

Rappel de nos objectifs

quand nous pratiquons la méthode naturelle de mathématique :

Mettre l'enfant en situation de construction et de structuration des concepts mathématiques à partir de la confrontation à des situations complexes ainsi que leur analyse, ceci grâce :

- à l'expression libre où se conjuguent prise de risques et réinvestissement
- au tâtonnement expérimental qui donne une place positive à l'erreur ;
- aux interactions entre l'individu et le groupe.

Rappel de l'organisation matérielle de la méthode

- la classe est divisée en quatre groupes ;
- chaque jour sont traitées les créations d'un groupe par une demi-classe (le premier jour les créations du groupe 1 par les enfants des groupes 1 et le jour suivant les créations du groupe 2 par les enfants des groupes 2 et 4 etc.) ;
- la demi classe qui ne travaille pas sur les créations est occupée à un

“ Faire émerger ses représentations mentales initiales ”

- chaque enfant présente au groupe au mieux une création mathématique par semaine ;
- chaque enfant prépare sa création quand il le veut sur un carnet ou un cahier destiné à cet usage ;
- les créations du jour sont écrites au tableau pour être commentées par le groupe ;
- après la séance, les enfants qui ont travaillé sur des créations racontent aux autres leurs découvertes
- l'enseignant consigne sur son cahier le compte-rendu de la séance : d'un côté les créations des enfants, de l'autre ce qu'ils en ont fait et les découvertes à la fois qui respecte parfaitement la démarche individuelle de chaque enfant.

La méthode naturelle de mathématique est une méthode individuelle et collective

Il y a une pratique personnelle :

L'enfant s'investit dans sa création, dans la discussion, dans l'expérimentation.

L'apprentissage de la citoyenneté à l'école

Bernard DEFRANCE

Professeur de philosophie

Membre du Comité de rédaction des Cahiers Pédagogiques

Je suis professeur dans un lycée technique, en classes terminales, où l'on a affaire à des adolescents, plutôt à des jeunes adultes, qui ont entre 16 et 20 ans.

Qu'en est-il de la construction de la citoyenneté à l'école ? Sujet donné au bac, il y a trois ans dans l'académie de Créteil, en philosophie « Peut-on s'opposer à la loi ? » Les 122 candidats qui avaient choisi ce sujet répondent tous, sous des formes variées : « On peut toujours s'opposer à la loi du moment que l'on ne se fait pas prendre ! Et il s'agit de citoyens, d'élèves qui, dans ces séries techniques, sont déjà majeurs pour la plus grande partie d'entre eux. Evidemment, on peut s'interroger sur cette réponse...

J'ajoute que depuis deux ans j'enseigne à mi-temps dans ces séries de classes terminales, séries qui n'ont que deux heures de philosophie par semaine, l'autre mi-temps étant occupé par la formation des professeurs dans l'académie de Créteil, où, avec un groupe, on est appelé dans des collèges, des lycées ou des lycées professionnels où il existe des problèmes de violence, des conflits, pour des formations concernant précisément cette question de la construction de la loi.

Par ailleurs, j'exerce une activité associative bénévole. Je travaille depuis longtemps dans des quartiers dits « chauds » ou sensibles de la Seine-Saint-Denis où j'habite, et cela fait quinze ans que je tiens une permanence hebdomadaire à la Cité des Bosquets à Montfermeil, où, actuellement, une quarantaine d'enfants est privée d'école, sur décision du maire, en toute illégalité, sous prétexte que les parents ne peuvent pas fournir une quittance de loyer, un titre de séjour, etc. Il est quand même intéressant de signaler que Montfermeil fait partie de la République française, et que le maire est devenu député quand celui dont il était le suppléant est devenu ministre. Je voudrais dédier mes propos à ces quarante enfants.

Cette activité associative me permet, entre autres choses, de comprendre parfois la violence de certains jeunes : celui qui, par exemple, depuis sa naissance, voit sa mère monter les huit étages deux ou quatre fois par jour, avec les courses, parce que l'ascenseur est en panne, et que d'ailleurs, même quand il marche, on ne le prend pas parce qu'on ne veut pas se retrouver coincé dedans pendant deux heures en attendant que les pompiers veuillent bien venir, et à condition qu'ils puissent arri-

ver jusque-là sans se faire caillasser, eh bien, ce gamin, dès qu'il sait lire, et qu'il fait la traduction pour ses parents en regardant la quittance de loyer, lorsqu'il s'aperçoit que ses parents paient 80 F par mois de charges d'ascenseur, arrivé à 18 ans, il ne peut pas avoir le même rapport à la loi que des gens élevés dans des conditions « normales ». Ce n'est même pas sûr d'ailleurs que les conditions « normales » soient formatrices de la citoyenneté...

La mission de l'école

Les enjeux de la formation à la citoyenneté à l'école deviennent une question qui, dans l'urgence, apparaît de plus en plus évidente, et qui en vient à conditionner la réalisation des autres missions de l'école. La question de la socialisation, de l'éducation, de l'accès à la citoyenneté, de la construction de la loi, aujourd'hui nous pouvons savoir qu'elles conditionnent, qu'elles sont préalables à la construction des savoirs, à l'instruction et à la formation.

Tout à l'heure vous avez employé une expression qui est tout à fait courante¹. Vous avez

¹ Cette phrase s'adresse à Chantal Nay, intervenante précédente

Morceaux choisis de la départementale

sur les maths naturelles avec Paul Le BOHEC.

Consignes : "Faites n'importe quoi avec... faites ce que vous voulez avec... (Pour des instituteurs, c'est difficile de faire n'importe quoi...)"

Mais aussi : "Quand on laisse les enfants libres, on les laisse conditionnés. Il faut avoir goûté au moins une fois (forçage de la liberté)."

On est tous "habités" par des nombres.

Dans un groupe de recherche, les défauts deviennent des qualités ; accepter ces défauts, ces débordements, ces digressions... ils sont les conditions de la sécurité et de la mise en route.

Il faut laisser faire les choses, l'instituteur doit passer à un deuxième type de jouissance : que les acquisitions ne soient pas dues à lui mais que les enfants se les construisent entre eux.

Dans la recherche, le regard s'aiguise (plus d'attention, moins d'erreurs de copie).

On découvre grâce aux autres qu'il y a d'autres façons de regarder le monde.

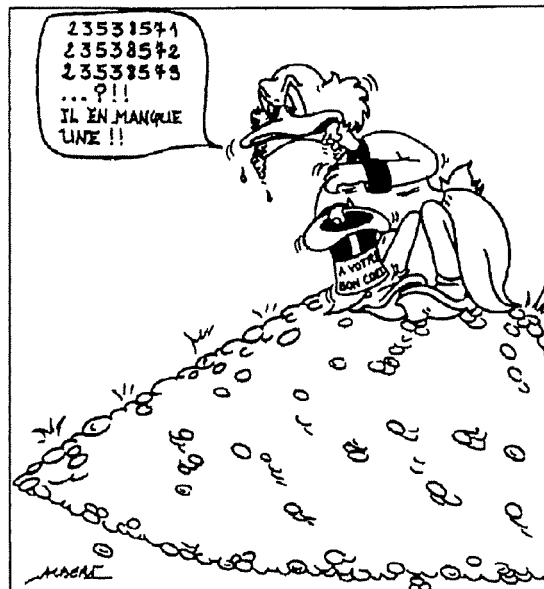
Les coups de marteau brisent le verre et trempent l'acier. Il faut prendre des coups, les rechercher pour avancer grâce aux autres.

Les idées sont continuellement reprises, ne pas "continuer" trop vite, ne pas exploiter et prendre le temps.

L'évaluation est un crime contre l'enfant. Supprimer le jugement.

METHODE NATURELLE

- Pratique personnelle indispensable
- Phénomènes de groupes
- Références (dossiers constitués, savoir antérieur...)
- Particularités physiologiques (gaucher, champ de conscience...)



- Particularités psychologiques
- Organisation des circonstances
- Groupes entre 6 et 16 - Séance régulières - Affichage - Carnets de création individuels.
- Présenter toutes les

créations puis choisir par vote celle que l'on va étudier.

- Donner la parole à l'auteur à la fin.

"Bachelard et Popers sont des types bien puisqu'ils pensent comme moi..."

Et enfin, les 4 étapes pour devenir freinetiste selon Paul :

- Accepter sa sécurité
- Agrandir sa sécurité
- Accepter l'insécurité
- Rechercher l'insécurité

souvenirs. J'ai travaillé dans des classes Freinet lorsque j'étais professeur en Ecole normale d'instituteurs, mais je n'ai les élèves que deux heures par semaine au lieu de six heures par jour, et du coup je ne peux guère mettre en place dans mes « cours » que ce qu'on appelle dans ces classes coopératives le « quoi de neuf ? » la causette du matin. Et donc, quelquefois, j'obtiens que les élèves écrivent leurs « histoires », quelquefois aussi nous prenons le temps de mettre en forme ces textes, de les imprimer sous forme de brochures, dont un exemplaire est déposé au CDI et l'autre remis au proviseur par les deux délégués.

Peut-être que l'éducation à la citoyenneté est précisément faite pour éviter, par exemple, ce qu'écrivait Sébastien, dans la mesure du possible. Je lis son texte : « En CM2, lorsque j'étais enfant, la classe était partagée en plusieurs petits groupes : un élève exclu par ces groupes, qui était assez rachitique, issu d'une famille pauvre, ses deux parents étant au chômage, se retrouvait souvent seul. Il était donc notre victime favorite [ce 'donc' nous a occupé un bon moment, en philosophie]. Les moqueries et blagues cuisantes l'assaillaient, la masse d'élèves m'attirait [on est dans la physique], l'engrenage [la mécanique] me forçait à réagir comme les autres [Sébastien met des guillemets : il doit lui venir un doute, il se dit que peut-être il aurait pu essayer de ...]. Sa scolarité devait être un enfer. Il y a deux ans j'ai appris qu'il était décédé au cours d'une crise d'asthme. Après cet événement, j'ai longtemps regretté d'avoir fait partie de cette

majorité : la majorité a toujours tort.. »³. Fort intéressant pour introduire une réflexion sur ce qu'on entend par « démocratie ». Est-ce que la démocratie c'est seulement la loi de la majorité ? Comment puis-je m'assurer que majorité et vérité coïncident ? Comment puis-je m'assurer que le groupe majoritaire n'est pas une coalition soudée - et ce qui est soudé ne bouge plus, c'est le contraire de ce qui est articulé - au détriment de la victime émissaire, de l'exclu, du marginal ?

Alerte : s'il y a des enseignants parmi vous, et que vous constatez que dans votre classe ou dans votre établissement cela « tourne rond », essayez de voir pourquoi, et qui paie... Le marginal n'est pas « en marge » du tout : il est au centre, au point d'équilibre invisible qui permet à nos groupes, associations, institutions, etc. de « tourner rond », dans une « bonne ambiance ». En 30 ans de métier, je n'ai rencontré que deux classes - et j'ai eu des années à 10 classes, 350 élèves - où le phénomène de la tête de turc ne jouait pas. Et lorsqu'on le découvre, c'est quelquefois trop tard...

La violence qui fait peur

Voilà donc une dimension de l'éducation à la citoyenneté dont la finalité apparaît avec évidence : essayer de diminuer - et je ne dis pas de supprimer - la violence dans l'existence quotidienne des enfants et de leur permettre de comprendre que c'est en leur pouvoir de la diminuer au moins partiellement, et

quand on ne le peut pas, on peut au moins le dire, et quelquefois, le cours de philosophie apparaît comme étant, de même que la classe Freinet, le lieu de parole sans lequel s'intérioriseraient définitivement les résignations.

Valérie : « Je me souviens de mes quatre affreuses années passées au collège : j'étais, dans une classe d'environ 20 élèves, celle qui prenait les coups et les moqueries ». Ici c'est la victime elle-même qui parle. « Mes camarades, aussi bien les garçons que les filles, me harcelaient à longueur de journée et me provoquaient sans cesse dans la cour de récréation et cherchaient la bagarre. J'essayais de me défendre, soutenue par une seule amie. J'étais souvent obligée de me battre, ou plus exactement de me défendre, pour ne pas finir à l'infirmerie ou à l'hôpital. Même en cours, on n'arrêtait pas de se moquer de moi. De la plaisanterie la moins à la plus méchante. J'en prenais plein les dents. Ces moqueries perpétuelles perturbaient mes études : il était très difficile pour moi de suivre les cours. Toute cette agitation autour de moi n'avait pas l'air de perturber le moins du monde les professeurs, ni même de les sensibiliser. Ils se désintéressaient totalement de mon sort, et au conseil de classe, ils se contentaient de constater qu'il existait effectivement des éléments perturbateurs dans cette classe (...). Pendant ces quatre années de collège, la seule idée d'aller en cours tous les matins me terrorisait ».

Première exigence de la formation à la citoyenneté et la construction à la loi : faire en sorte que les enfants puissent aller à l'école sans avoir peur ! Et

³ Sébastien PLURA, 16 octobre 1993, texte publié dans Pratiques corporelles, n°102, mars 1994

dit que pour nous, la culture, c'est le rempart contre l'obscurantisme. C'est justement cette espérance des « Lumières » qui s'est effondrée au XX^e siècle. Les constructeurs des camps de concentration étaient sortis des meilleures écoles d'ingénieurs d'Allemagne : ils avaient réussi à l'école. Si j'en avais le pouvoir, je rendrais obligatoire, pour tout enseignant, la lecture d'un tout petit livre d'un écrivain allemand, Alfred Andersch, Le père d'un assassin, chez Gallimard. Dans ces 80 pages, l'auteur raconte un souvenir d'école, le récit d'une heure de cours de grec lorsqu'il était en 4^e au lycée de Munich dans les années 20 : le proviseur de cet établissement vient inspecter son professeur. Très rapidement, il prend sa place, interroge les élèves... Pourquoi ce titre ? Parce que ce proviseur, fin helléniste, grammairien subtil, humaniste distingué, avait un fils et qu'il s'appelait Himmler... Le plus grand philosophe du siècle, Heidegger, a sa carte au parti nazi jusqu'en 1945. Nous découvrons, aujourd'hui, que le savoir et la culture sans l'éducation, sans la formation à la citoyenneté, sans la loi, sont encore plus nocifs, nuisibles, que l'ignorance ou l'incompétence². Le numéro deux du Front national, M. Mégret, est sorti de l'école la plus prestigieuse de notre système éducatif : l'Ecole polytechnique. Donc la question se pose : qu'est-ce que c'est que d'être un bon élève ?

Les trois missions de l'école sont : instruire, former et éduquer. Instruire : produire des gens aussi savants et cultivés que possible ; former : produire des gens aptes à comprendre les exigences de l'insertion professionnelle, développer les capacités propres à s'insérer socialement et professionnellement. Instruction et formation : il s'agit de missions inachevables, infinies, qui ne peuvent pas être « bouclées ». Lorsqu'on croit boucler les programmes, il s'agit bien entendu d'une illusion. Nous ignorons beaucoup plus de choses que nous n'en connaissons. On entre là dans une tâche infinie et dont la réalisation, de même que la formation n'est pas nécessaire au sens juridique du terme : j'ai le droit à 18 ans d'être analphabète. Je n'irai pas en prison parce que je ne sais ni lire ni écrire. Bien entendu, nous connaissons tous le poids de l'illettrisme ou de l'analphabétisme dans les causes de l'exclusion sociale : j'aurai des difficultés considérables dans mon existence, mais au moins je ne peux pas être mis en cause, je ne peux pas être traîné devant le tribunal parce que je ne sais ni lire ni écrire. Je n'irai pas non plus en prison parce que je suis chômeur...

Donc, en ce qui concerne les deux premières missions de l'école, l'instruction et la formation, l'État a décidé, les contribuables ont décidé d'offrir la possibilité aux enfants, à tous les enfants, de s'instruire et de se former : chaque année, 21 600 F pour un, écolier, 35 700 F pour un collégien, 45 800 F pour un lycéen et en tout, de l'âge de trois ans au bac, 500 000 F. Bien entendu, s'ils ne s'instruisent pas, s'ils ne se forment pas, ils ne peu-

vent pas être mis en cause pénalement. Ce qui implique, par exemple, conséquence immédiate et pratique, que dans le registre des punitions, je n'ai pas le droit de punir un élève qui n'a pas fait son devoir ou qui n'a pas appris sa leçon... On pourrait très bien imaginer, d'un point de vue juridique, que si des parents s'avisent de contester une punition pour ce motif devant le tribunal administratif, la punition serait annulée. Ce n'est pas moi qui le dis, bien entendu, ce sont les lois de la République, qui imposent de distinguer clairement ce qui relève du pénal et ce qui relève du civil.

L'éducation à la citoyenneté

La réalisation donc de ses deux premières fonctions n'est pas nécessaire juridiquement. En revanche, la troisième fonction de l'école l'éducation, l'accès à la citoyenneté, n'est plus du tout facultative. Celui qui, arrivé à 18 ans, prétendrait ignorer les lois qui nous gouvernent - «Nul n'est censé ignorer la loi» c'est un principe indiscutable, bien entendu -, qui nous permettent de vivre ensemble sans violence, se verrait privé, sous des formes diverses, de tout ou partie de sa liberté. Donc, cette troisième mission de l'école n'est pas facultative, et de ce fait, elle devient la première mission, celle sur laquelle, en effet, peuvent alors seulement se construire des savoirs authentiques et une formation efficace.

En quoi consiste donc cette éducation à la citoyenneté ? je vais prendre un exemple : dans mes cours de philosophie, j'ai l'habitude de partir de ce que les élèves racontent de leur existence quotidienne et de leurs

² D'où l'importance du "Système" coopératif où la culture n'est certes qu'un élément insuffisant, mais nécessaire

caractère particulier, de ce qu'ils subissent à l'extérieur. L'école c'est le lieu du savoir, de la raison pure... » Ils ignorent ainsi ce qui fait la spécificité du travail pédagogique, le travail du temps. A l'autre pôle de la fausse alternative, il y a la seule prise en compte des originalités individuelles, des caractères singuliers, la valorisation des cultures, qui interdit l'accès à l'universel. Mais je ne peux pas valoriser tous les aspects des différentes cultures à l'école : je ne peux les valoriser qu'à partir du moment où ces traits culturels acceptent d'en passer par le crible de la critique. Et il y a aujourd'hui des éléments culturels qui - parce qu'ils remontent au religieux, au sens anthropologique du terme - demandent à être travaillés, et toute la question est de savoir comment on va s'y prendre pour les travailler à l'école, seul lieu où cela est possible pour les enfants.

Eduquer = faire sortir du familial, de l'identitaire, du communautaire, des particularismes, des bandes de quartier, etc., pour pouvoir courir le risque de rencontrer l'autre. Et pour pouvoir courir le risque de la rencontre de l'autre, de la construction de l'universel, il faut que je sois dans une certaine sécurité personnelle, persuadé de la validité, de la valeur de ma propre identité personnelle, et pas seulement de la valeur de mes attaches culturelles, identitaires, de mes origines sociales, ethniques, religieuses...

Les différents lieux de socialisation

Il y a une différence fondatrice, fondamentale entre les différents lieux de socialisation de l'enfant : le familial,

l'institutionnel et l'associatif. Vous avez dit que les enfants ont besoin des lieux distincts pour grandir, pour se former⁵. Lorsqu'on parle de lieux distincts, il faut comprendre en quoi consiste cette non-confusion des rôles entre un centre socioculturel, la famille - d'abord et en premier lieu - et l'école. Il y a là des choses qu'on a souvent tendance à confondre. D'une certaine manière, il faut que l'école soit fermée pour qu'elle puisse s'ouvrir. Il n'y a que ce qui est fermé qui peut s'ouvrir. C'est la même dialectique que celle de l'identité et de l'altérité. Là aussi on peut dénoncer les fausses contradictions entre les idéologies de l'école « sanctuaire » et de l'école « ouverte » à tous les vents (et oubliant sa fonction de résistance aux pressions ethniques, racistes, médiatiques, publicitaires, voire mafieuses dans certains quartiers, ou « consuméristes » de la part de certaines familles « aisées »...). Heureusement que ma classe est fermée lorsque Valérie écrit : « Si je tiens à vous faire part de ce qui suit, c'est tout d'abord parce que le souvenir me pèse, et ensuite, parce que mes « parents » parviendront tôt ou tard à me faire céder. Ainsi ils pourraient expliquer la situation à leur avantage si je ne prenais pas la précaution de laisser quelque chose. Que ceci vous semble très curieux, je vous demande de conserver cette lettre. Je ne me sens pas en sécurité. J'ai peur de lâcher prise ». Alors, heureusement que les portes de ma classe sont fermées !

⁵ S'adresse à Chantal NAY, intervenante précédente

Et on en entend d'autres, bien sûr, par exemple lorsque Guillaume explique que l'alcoolisme de son père le soir à la maison ça commence à bien faire... Il faut avoir créé dans l'école les conditions pour que les paroles de ce type puissent se faire entendre. Ici il s'agissait d'une lettre : Valérie l'a écrite en avril 1994, elle est maintenant en deuxième année de BTS, elle n'a toujours pas lâché prise. Je lui ai seulement indiqué le dispositif pour qu'elle puisse saisir elle-même le juge pour enfants, comment les services sociaux pouvaient lui procurer un logement en dehors de sa famille, etc. Et nous ne sommes pas dans les milieux défavorisés ou marginaux, on est dans les lotissements de Seine-et-Marne, dans les pavillons confortables, le père est pilote de ligne...

L'école n'est pas une communauté

Donc, il y a là des choses qui sont fondamentales : que les lieux dans lesquels les enfants sont amenés à grandir soient distincts et que les fonctions soient clairement distinctes. On vit à l'école assez souvent dans une sorte d'illusion. Et cela a été d'ailleurs pour une part une illusion des pédagogies « nouvelles » que de croire qu'on pouvait d'un coup de baguette magique passer de la juxtaposition d'individus qui sont là rassemblés par les hasards de l'existence, de l'adresse, de leur itinéraire scolaire et de la profession des parents, de croire donc que ce rassemblement pouvait d'emblée, par un coup de baguette magique, constituer une « communauté », et cette idéologie communautaire est passée des pédagogies nouvelles aux

peut-être aussi faire en sorte que les enseignants puissent aller à l'école, dans un certain nombre de lieux, sans avoir peur, eux aussi. Parce que, bien entendu - et les éthologues ou les dompteurs l'expliqueraient mieux que moi -, nous connaissons les effets de la peur dans le déclenchement de l'agression et de la violence. Comment diminuer les effets ? Dans ce cas précis, Valérie n'a pas oublié les violences subies au collège, mais aujourd'hui elle sait que son texte, qui a été publié quelque part⁴ peut être entendu par un certain nombre de professeurs qui tout à coup peuvent se poser des questions. Son expérience devient utile.

« Dans quel monde vivons-nous ? »

L'expérience de Germain me permet de lui dire par exemple qu'il n'y a pas de fatalité dans les violences ou les injustices subies : « C'était en cours de français, en 5^e. Mon professeur n'arrivait pas à terminer une phrase. Elle cherchait ses mots et, l'écoutant attentivement, je lui ai sorti le mot queue avait sur le bout de la langue. Elle me regarda, me demanda mon carnet, et me colla deux heures. La cause : Non-respect à son professeur. En voulant discuter, elle menaça de m'en coller deux autres. Le pire fut le soir, où j'ai dû expliquer la situation à mon paternel. Il n'entendit que les mots « non-respect » et « colle » et la correction qu'il m'infligea m'atteignit surtout au moral. je fis mes deux heu-

res. Cette histoire eut lieu en 85. Je me suis vraiment demandé dans quel monde je vivais. On ne peut vraiment pas vivre dans la soumission ». Germain est mon élève en 1992 et, pendant sa deuxième année préparatoire à un BTS, en 1994, il manifeste contre le projet de Contrat d'insertion professionnelle, lance un caillou au mauvais moment, et se recolte un mois de prison avec sursis devant le Tribunal correctionnel de Paris. Très intéressant pour sa formation civique : il a pu observer - et subir - au cours de sa garde-à-vue un certain nombre de scènes instructives... Mais il n'y a pas de fatalité : « Je me suis demandé dans quel monde je vivais... », c'est la question philosophique par excellence, la question du sens. J'ai donc pu lui dire, en cours de philosophie, que ce jour-là, en 5^e, il était entré en philosophie. Les choses que nous considérons comme évidentes, banales, lorsqu'on dit : « oui ça a toujours été comme ça, on n'y peut rien, les profs ça a toujours raison, forcément, donc il n'y a qu'à se soumettre si on ne veut pas avoir d'ennuis » ; toute cette logique, qui fait que si je suis bon élève, si je suis dans une famille où on a compris l'intérêt des diplômes pour pouvoir à son tour imposer sa loi aux autres et les soumettre, après avoir soi-même été soumis, eh bien, toutes ces évidences, toutes ces banalités, pour Germain, ce jour là, elles se sont effondrées : « Dans quel monde vivons-nous ? » D'une certaine manière, c'est une chance qu'il a eue. Il va pouvoir retourner ce qu'il a vécu comme négatif en positif, il est vrai, parce que, quelques années plus tard, il trouve un lieu où parler. Lorsque Germain a raconté cette histoire, je lui ai

demandé de l'écrire. Et elle aussi va être publiée⁴. Ce qui est assez amusant est que, quelque temps plus tard, il y a eu un stage au collège d'où il venait et que, lorsque j'ai tu ce texte, ça a provoqué un effet intéressant...

L'environnement éducatif

Parlons maintenant de l'environnement de l'école et des parents. Eduquer veut dire « faire sortir de » : e-ducere, en latin, conduire hors de... De quoi s'agit-il ? De faire sortir les enfants de quoi ? Il faut, pour que je rentre dans un processus d'appropriation des connaissances, que la reconnaissance ait précédé le travail de connaissance, et que la classe soit d'abord un lieu de reconnaissance avant d'être un lieu de connaissance. Il faut que je sois à peu près en sécurité, que je n'aie pas peur en allant à l'école bien sûr, et que je sois à peu près assuré de ma propre identité pour pouvoir courir le risque de sortir de moi, d'aller à la rencontre des autres. Exister, « sortir de soi » : ex-sistere, se tenir hors de soi, en latin ; sortir de sa propre identité pour pouvoir rencontrer celle de l'autre et les faire entrer en interaction mutuelle.

On est toujours pris, à propos de l'école, dans ce débat interminable du « ou bien - ou bien ». Il y a un certain nombre d'éminents collègues, et les philosophes brillent dans ce registre, qui disent : « Je ne veux pas considérer les enfants comme des enfants, je les considère comme des élèves. Je n'ai pas à les considérer autrement que comme des élèves. Je n'ai pas à tenir compte de leurs différences, de leur histoire personnelle et singulière, de leur

⁴ Valérie PIEDELOUP, communication à l'Assemblée générale des Groupes de Soutien au Soutien (AGSAS), Paris, 9-10 octobre 1993

principale de l'établissement qui nous fait ce récit, dans un stage de formation, et elle va nous fournir toutes les informations permettant de comprendre la violence de Saïd. A ses yeux, le petit frère est le chéri de sa mère, car dans la culture maghrébine, à 11 ans, avant la puberté, on est encore du côté des femmes... Le grand frère en est extrêmement jaloux, d'autant plus que lui, il est sévèrement puni par le père à coups de ceinture à chaque bêtise qu'il fait. On voit bien d'où vient la violence de Saïd : l'agresseur du petit frère est en train de lui faire ce que lui, Saïd rêve de faire au petit frère ! Et lorsque nous avons des pulsions inavouables à l'égard des personnes qui nous sont proches, nous essayons de compenser par divers surcroûts d'affectivité apparente... Saïd : « Non, ce n'est pas vrai, je ne suis pas jaloux du petit frère, la preuve, je le défends. Résultat : je me fais exclure du collège parce que j'ai défendu mon petit frère ». Là, ça devient de plus en plus dur ! Et l'exclusion est vue ici par les « éducateurs » comme la seule mesure possible (Saïd a déjà un lourd passé dans le collège...), peut-être pour lui une chance d'échapper à son étiquette, d'être coupé du petit frère, et comme il n'est pas vraiment « mauvais » élève, peut-être, « en faisant un effort », pourra-t-il passer en seconde.

Et donc, dans ce stage, j'ai posé la question, non pas sous l'angle des questions psychofamiliales, scolaires ou disciplinaires, mais sous l'angle juridique : est-ce que quelqu'un a dit à Saïd que, dans un premier temps, Il avait eu non seulement raison d'intervenir pour faire cesser l'agression dont son petit

frère était victime, donc qu'il en avait le droit, mais qu'en plus il en avait le devoir ? Les journaux sont pleins de récits de cet ordre : j'ai été agressé sur le quai du métro devant 300 personnes, personne n'a bougé... Une de mes élèves, Nadine : « J'étais à la sortie du lycée. Il y avait là plusieurs centaines de personnes, des élèves, des parents, un samedi midi, qui attendaient les cars. Je me suis fait blesser, dépouiller. Personne n'a bougé »⁷. Blessures graves. Hospitalisation. Ré-éducation. Non-assistance à personne en danger.

Et, pour en revenir à Saïd, pourquoi doit-il être puni ? Parce qu'il s'est laissé déborder par sa propre violence, il est allé au-delà de la violence de neutralisation, violence policière, au sens légitime du mot, strictement nécessaire pour stopper l'agression. Il a massacré l'agresseur. Il a basculé dans la bavure, bavure qui doit être punie. Est-ce que quelqu'un a également dit, à Saïd et à l'agresseur, que c'est bien l'agresseur qui a commencé ? Il faut marquer symboliquement sa responsabilité première, plus importante que celle de Saïd. Et enfin, qui, dans l'instruction de l'affaire, a mis en cause les « bons élèves » qui faisaient cercle autour et qui criaient - vous connaissez bien la scène ! - : « Du sang ! Du sang ! », « Vas-y, tue-le ! », ces bons élèves qui jouissent sadiquement du spectacle et qui

n'interviennent pas ? Leur responsabilité, au sens juridique du terme - ce n'est pas moi qui parle, c'est le Code pénal - est plus importante que celle de l'agresseur du petit frère et que celle de Saïd qui, lui, au moins, intervient. Et donc, si on applique la peine maximale à Saïd, l'exclusion, qu'est-ce qu'on fait vis-à-vis des autres dont la responsabilité est plus importante ? Evidemment, dans ce stage, la principale me regardait, un peu ahurie, et disait : « Mais ça devient très compliqué ! ». Oui, la construction de la loi, c'est très compliqué, si on ne veut pas se payer de mots, moraliser, rester aveugle aux violences réelles et cachées, si on veut élever les enfants dans la vérité, et pas dans les passe-droit, dans l'art de se faufiler, pas dans l'art de transgresser les règles sans avoir à les remettre en question, les discuter et les appliquer tant qu'elles n'ont pas été changées. Si on veut élever les enfants autrement que dans la conception très française selon laquelle l'application du règlement devient une punition en elle-même.

Il y a là des choses fondamentales qui se jouent dans le quotidien vécu à l'école par des millions d'enfants, vécu qui constitue une sorte d'éducation civique cachée qui a beaucoup plus de poids et qui détermine beaucoup plus fortement le comportement adulte futur que tous les discours plus ou moins moralisants et que les cours d'instruction civique. Je peux toujours faire recopier tel ou tel article de la Déclaration des droits de l'homme ou de la Convention internationale des droits de l'enfant : ça n'empêchera pas les règlements de compte dans les recoins obscurs de la cour de récréation

⁷ Nadine n'a pas écrit son histoire, mais d'autres l'ont fait : voir par exemple, les textes de Ludovic DINDIN, Stéphanie BOCQUET et Yann ALLEAUME dans 'Jouer et déjouer la violence', Pratiques Corporelles, n° 102, mars 1994.

circulaires officielles... Or, une école ce n'est pas une communauté, malgré les incantations moralistes des règlements intérieurs dans leurs préambules : « La communauté scolaire » ou « éducative »... Dans une communauté, les gens se choisissent mutuellement. Les gens se rassemblent dans une association, dans une communauté, pour réaliser ensemble un but commun qu'ils se sont donnés librement. Et la réalisation de ce but suppose que chacun des éléments qui composent le groupe concourent à la réalisation du but (un orchestre, une équipe de foot...). Alors que, dans une classe, l'élève X assis à côté de l'élève Y peut échouer, tandis que Y peut réussir. Nous sommes dans une situation qui n'est pas celle d'une communauté, mais, celle d'une société. Dans les associations, nous nous choisissons par sympathie, par affinités, par communauté - justement - d'intérêts. La prégnance des liens affectifs est dominante par rapport aux procédures. Bien entendu, si je veux jouer au basket avec mes copains, il faut que nous soyons d'accord sur les règles du basket. Mais si je ne supporte plus mes copains, je change d'équipe et je vais voir ailleurs. Ou je change de sport, et ainsi de suite. Si l'entraîneur ne me plaît plus, je change. Mais si le prof ne me plaît pas, je ne peux pas changer ! Et L'école n'est pas du tout de ce point de vue une association : elle est une institution. Elle n'est pas une communauté, elle est une société. Et dans une société, les règles de droit sont les seuls éléments qui permettent de régler précisément les rapports entre les individus.

Règles et relations

Ce n'est pas la sympathie, l'affectivité, la gentillesse, etc. qui vont régler les rapports, ce sont les règles de droit. Tout à l'heure vous avez évoqué les « mots interdits »⁶. On pourrait se demander pourquoi il y a des mots interdits. Ça nous arrive, nous, dans la conversation, dans la polémique, de dire : « Mais vous ne savez pas ce que vous dites ! ». Nous utilisons sans arrêt ces mots interdits. Les professeurs, vis-à-vis des élèves : « Tu ne sais pas ce que tu dis », « Tu n'as pas a ris ta leçon ! », etc. Il y a des mots interdits non seulement par gentillesse, parce qu'il faut être gentil, sympathique, ouvert à la relation, et toute cette sorte de choses, mais parce que le Code pénal, par exemple, réprime l'injure publique ou la diffamation ! Les dispositifs sociaux et les règles de droit sont faits pour obliger celui qui ne veut pas entendre - ou celui qui ne peut pas entendre - à entendre. Dans la classe institutionnelle, au moment du conseil, celui qui ne veut pas entendre les autres devient muet, les sourds deviennent muets. Si je ne veux pas entendre l'autre, alors je perds le droit à la parole. Et il y a des règles précises. Le président de séance dira à celui qui bavarde avec son voisin au moment où c'est un autre qui a la parole : « Untel, gêneur », et le deuxième « gêneur » sera exclu de la réunion (pas du groupe, ni de la classe...). Et perdre la parole au conseil, c'est-à-dire au moment où on règle les comptes, au moment où je vais entendre parler de moi, alors que j'ai perdu le droit à la parole et que les autres vont criti-

quer tout mon comportement, alors là cela devient très dur. On n'est pas là au stade de la plaisanterie « non directive ». On est dans l'apprentissage de la loi. On est dans la construction de la loi dans ces classes.

L'apprentissage du droit

Une société est réglée par des règles de droit. Et bien entendu, dans le cas de l'élève X qui échoue, et l'élève Y qui est à côté et qui, lui, réussit, je pourrais dire à l'élève X : « Il faut faire des efforts », « Il faut apprendre tes leçons », « Il faut travailler si tu veux réussir dans la vie », etc. Mais qu'est-ce qui m'empêche également, puisque nous sommes dans le droit, d'interpeller l'élève Y en lui disant : « Tu ne vois pas que ton camarade est en train d'échouer ? Tu ne peux pas lui donner un coup de main ? », et si l'élève Y refuse de partager ce qu'il sait avec celui qui ne sait pas encore : non-assistance à personne en danger ! Le travail coopératif ne se construit pas par gentillesse, ni même par intention politique, il se construit par la mise en oeuvre des principes élémentaires du droit, par la mise en pratique effective de la loi.

La question du droit c'est cela : bagarre dans la cour de récréation, et cette fois-là Saïd, en classe de troisième, 15 ans, élève moyen, y a été vraiment trop fort ! De loin, il voit son petit frère, 11 ans, en sixième, se faire agresser par un plus grand. Son sang ne fait qu'un tour. Il se précipite et massacre l'agresseur du petit frère : 17 points de suture, 8 jours d'hospitalisation. Le conseil de discipline devient inévitable et Saïd ira terminer sa troisième dans un autre collège. C'est la

⁶ idem

lourdement sanctionné qu'un majeur, se trouve ici bafoué.

Autre principe : « Nul ne peut se faire justice à lui-même ». Mais, dans la classe, lorsqu'un élève m'injurie, ou plus simplement s'agite et ne fait pas ce que j'ai prescrit, c'est moi qui punis. Et donc, même si la punition est juste, équilibrée, rationnelle, respectueuse de l'arrêté de 1881 qui interdit les châtimens corporels ou humiliants, même dans ces cas-là, l'autre, l'enfant, ne peut percevoir cette punition que comme la vengeance de celui dont l'autorité a été momentanément bafouée. Nous sommes dans l'absence de « distinction des pouvoirs », au sens de Montesquieu, entre législatif, exécutif et judiciaire. Et si les pouvoirs sont confondus dans la classe, c'est-à-dire s'ils sont encore - au sens anthropologique du terme - d'essence religieuse, si le pouvoir est un, monarchique, effectivement il n'est pas possible de construire la citoyenneté dans cette structure institutionnelle. Je peux être très habile, je peux être formé à la psychologie des groupes, je peux être formé à l'écoute, à la relation, je peux avoir développé des compétences pédagogiques tout à fait remarquables, il n'en reste pas moins que, dans cette situation de non séparation, de non-distinction des pouvoirs, cette habileté psychologique ou pédagogique n'aboutit qu'à enrober la pilule et à faire apparaître cette confusion des pouvoirs comme d'autant plus banale, ordinaire et acceptable. Alors que, en droit, pour ce qui est de la formation à la citoyenneté, elle est inacceptable.

« Nul ne peut être juge et partie » : autre formulation du même principe. Ce n'est pas le

magistrat qui a été cambriolé qui va juger son propre cambrioleur. Dans un match de foot, l'arbitre ne peut être en même temps l'entraîneur de l'une des deux équipes, ce n'est pas possible. Il n'y a pas de match. Or, dans la classe, c'est moi qui enseigne et c'est moi qui juge les résultats de cet enseignement. Résultat : pour peu que les élèves sachent à peu près à quoi ça sert d'obtenir des diplômes, au lieu de chercher à construire les savoirs, de comprendre les exigences de la recherche de la vérité, ils vont chercher à deviner ce que j'ai derrière la tête, ils vont se conformer à ce qu'ils croient que j'attends d'eux : Qu'est-ce qu'il veut que je réponde ? Qu'est-ce que je vais mettre sur cette copie qui va « Faire bien » et me permettra d'avoir une bonne note ? ... Cette attitude est très profondément ancrée chez les élèves. Même dans les situations de « conversation » ordinaire ! Par exemple, l'autre jour, un élève nous raconte une histoire. Je lui demande de mettre son récit par écrit, je lui donne une feuille, et au moment d'écrire, il me demande : « Qu'est-ce que vous voulez que je mette ? » ... Et je lui réponds évidemment que je ne veux rien, que je lui demande simplement d'écrire cette histoire sinon on va l'oublier, comme s'il s'agissait d'une lettre à un copain. Quand je formule ces demandes (qui ne sont pas des ordres ...), les élèves s'inquiètent souvent, en début d'année, de savoir si leur texte va être corrigé, noté, etc.

« Nul ne peut être juge et partie », sauf à l'école, où l'élève est soumis à un pouvoir indiscutable. Le ministre en personne ne peut pas me faire changer une note que je mets

sur une copie. Même pas le tribunal administratif. Le juge ne peut qu'ordonner, si une erreur matérielle a été prouvée, une nouvelle correction par un collègue, qui, bien entendu, par solidarité corporatiste, confirmera ma note...

Quelques solutions

On ne peut pas éduquer à la citoyenneté dans cette situation-là où il n'y a pour l'enfant et pour le jeune, quelles que soient ses origines, aucun recours - et du côté des parents encore plus - contre les dangers de ce pouvoir unique, non séparé, dont les fonctions ne sont pas articulées. Je fais une proposition : l'instauration d'une commission de discipline dans les établissements, qui tranche dans les conflits et litiges et qui fixe les punitions et réparations ; commission qui pourrait siéger toutes les semaines, par exemple, à l'instar d'un tribunal d'instance ou de police. Je connais des établissements qui fonctionnent ainsi : le professeur n'a pas le droit de punir lui-même ; certes, il doit intervenir pour faire cesser l'infraction, mais c'est une fonction « policière », qui appartient à tout citoyen, et le policier arrête le délinquant, il ne le juge pas. Le professeur ne peut que déférer l'élève devant la commission.

Et du coup, n'importe quel acteur de l'établissement pourrait saisir cette commission, les élèves également donc, et les femmes de ménage... Mickaël est indigné : « J'étais en première E. Nous avons un compte rendu des travaux pratiques de physique à rendre. Un copain, Fabien, avait oublié de le faire. Je lui ai donc passé le mien : il l'a recopié texto. Nous avons donc rendu le même de-

loin de mon regard... C'est dans la structure même de l'établissement, dans le quotidien de la classe, que les enfants peuvent alors expérimenter ce qu'il en est d'une société réglée par le droit, et cela, quelles que soient les origines ethniques, culturelles, religieuses, etc.

Les principes du droit

Il y a au fondement du droit un certain nombre de principes, qui sont des principes négatifs, en ce sens qu'ils ne me disent pas ce qu'il faut que je fasse, sur le mode de valeurs positives, mais seulement ce que je n'ai pas le droit de faire. On peut les énumérer, et au regard de chacun de ces principes, se demander ce qu'il en est de leur respect ou non dans l'école.

Je vais prendre deux ou trois exemples pour montrer que nous avons encore à l'école quelques progrès à faire : en effet, comment éduquer à la citoyenneté si on ne respecte pas ces principes ?

« La loi est la même pour tous ». Bien entendu, lorsque je dis cela en classe, les élèves ricanent... Il n'y a qu'à regarder la télévision : les passe-droits, les privilèges (le privilège est une « loi privée », une absence de loi, une négation de la loi), les corruptions... Mais justement, la télé n'en parle que lorsqu'ils sont dénoncés et poursuivis ! Reste qu'il n'y a pas beaucoup de différences entre la « morale » d'un gamin qui se fait prendre sur le fait et qui « nie l'évidence » et celle d'un ministre de la République qui ment publiquement, et qui sait d'ailleurs que tout le monde sait qu'il ment devant le tribunal. La morale est la même :

c'est le rayon d'action qui change !

Lorsque je dis que la loi est la même pour tous, remarquons le temps du verbe : le présent de l'indicatif, mais un présent normatif. Et si nous posons comme principe que la loi est la même pour tous, c'est que justement elle ne l'est pas encore, et que nous avons à travailler pour qu'elle le soit, pour qu'elle la devienne. Mais alors, que se passe-t-il dans l'école si j'arrive en retard (même s'il y a parfois un petit malin pour me demander si j'ai un billet de retard...) ? : rien. Alors que l'élève, lui, non seulement doit expliquer son retard, mais doit le justifier.

Ces principes du droit ne se discutent pas puisqu'ils sont précisément ce qui permet qu'il y ait une discussion. Ce qui permet la discussion ne se discute pas. Il s'agit justement de comprendre cela, non seulement par des cours et des discours, mais par la pratique même de la pédagogie en classe. Je vais prendre un autre exemple : l'autre jour, en manière de plaisanterie, un élève en injurie un autre. Il l'avait dit suffisamment à haute voix pour que je l'entende. Toujours sur le ton de la plaisanterie, je m'adresse à celui qui avait prononcé cette injure à l'égard de son camarade, et je lui demande : « Qu'est-ce que tu viens de dire là ? » Réponse immédiate : « Mais monsieur, ce n'est pas à vous que je parlais ! » Je lui fais remarquer que je ne me suis pas douté une seule seconde que c'était moi qu'il injurait : « Si tu m'avais insulté, moi, ça aurait été moins grave que vis-à-vis de ton camarade ». Il me regarde effaré, sans comprendre. Et pourtant c'est évident ! En matière d'injure publique, et

aussi bien pour n'importe quel comportement délictueux ou criminel, le Code pénal prévoit une gradation dans les responsabilités. S'il s'agit d'une agression, par exemple, commise par un majeur à l'égard d'un mineur, c'est beaucoup plus lourdement sanctionné que si la victime était elle-même majeure. Nous avons des degrés de gravité : le plus grave, disons degré de gravité 4, concerne l'agression d'un majeur à l'égard d'un mineur ; ensuite, degré de gravité 3 = agression d'un majeur sur un autre majeur ; degré de gravité 2 = un mineur à l'égard d'un autre mineur (c'est la bagarre de cour de récréation) ; degré de gravité 1, le moins grave = mineur à l'égard d'un majeur. Cependant, il ne faut pas oublier qu'à l'intérieur de ces quatre degrés de responsabilité il y a des nuances. Prenons le degré 1, mineur à l'égard d'un majeur : s'il s'agit d'un athlète de 16 ans et d'une petite vieille qui se fait voler ses économies, ce n'est pas la même chose que si c'est un élève qui disjoncte et flanque un coup à son professeur... A l'intérieur de cette gradation, les magistrats ont un travail énorme à faire d'évaluation et d'instruction précises de la situation. Mais dans l'ordre général, les quatre niveaux demeurent et en droit français, le Code pénal prévoit bien l'excuse de minorité, avec la progressivité : en dessous de 13 ans, entre 13 et 16 ans, entre 16 et 18 ans. Et donc, si un élève en injurie ou en agresse un autre, surtout plus petit que lui, il devrait être puni plus sévèrement que s'il avait agressé un professeur, par exemple... Qu'en est-il dans les faits ? Le principe - indiscutable - qui veut que, pour un même acte, un mineur est moins

autant, j'ai aussi le droit d'être protégé contre éventuellement ma propre violence et protégé de la violence des autres. Mme Nay a parfaitement raison bien sûr, mais en même temps je sais que cette image de professeur parfait, de l'adulte parfait est une image mythique : on peut s'efforcer d'y tendre, bien sûr, se former quand on est prof mais nous savons que la différence entre l'adulte et l'adolescent c'est que l'adulte sait qu'il n'est pas adulte, alors que l'adolescent est encore dans l'espoir de devenir un jour adulte.

A 18 ans, mes élèves en témoignent souvent quand je leur pose la question : lorsqu'on accède à la majorité, on s'aperçoit que ça ne change rien dans les pouvoirs sociaux réels, et c'est ce qui explique d'ailleurs que si un jeune n'a pas de pouvoirs sociaux réels, à commencer dans l'école, le lycée, il peut être tenté d'expérimenter, en dehors des réseaux de surveillance scolaire, médicaux, familiaux, voire judiciaires, toute une série de situations où il cherche à se sentir exister, dans les interstices, dans les failles des « surveillances » ; et on voit bien aujourd'hui ce vide de l'adolescent, cette vie monotone, plate, rythmée par quelques expériences paroxystiques régulières, par la musique par exemple, mais aussi parfois dans la drogue ou la violence.

Toutes les « conduites à risque » sont signe de l'impuissance, de l'impossibilité des adolescents et des jeunes, au moment d'entrer dans la vie, d'éprouver leur propre pouvoir

puisse demander à un éducateur professionnel (C. Nay).

dans le réel : « De quoi suis-je capable au moment où je deviens adulte ? Jusqu'où je peux aller ? » et donc, parfois, on frôlera les bords de la loi. Evidemment, si j'ai eu depuis le début de mon existence l'expérience des jungles et des violences (les ascenseurs en panne, les cités...), si j'ai eu l'expérience d'une école, qui devrait être le lieu où je découvre que les relations humaines sont possibles, mais que malheureusement, dans les ¾ des cas, c'est également là aussi la loi de la jungle, masquée, sous les oripeaux de l'acquisition de la culture et du savoir qui ne servent que d'instruments de pouvoir et d'élimination et de sélection, effectivement, arrivé à 18 ou 20 ans, c'est un peu difficile... Le miracle finalement, c'est que beaucoup arrivent quand même à construire le rapport aux autres !

Après tout, la plupart d'entre nous, nous respectons la loi ! Mais nous sommes marqués par les tentations de la résignation... C'est plus difficile d'entrer dans le processus d'élaboration de la loi que de se soumettre, se résigner. Et voilà l'efficacité des pédagogies coopératives, institutionnelles : dans ces classes, le (futur) citoyen n'y apprend pas seulement à obéir à la loi, il apprend aussi à la faire avec les autres, en apprenant à distinguer tous les niveaux de règles : ce qui se discute, ce qui ne se discute pas, ou ce qui ne se discute pas encore. Si je ne suis pas d'accord avec telle disposition du Code pénal, par exemple sur l'usage de drogues, eh bien, j'essaie de m'associer les autres citoyens qui partagent mon avis pour essayer de faire modifier la loi. Mais ce n'est pas dans ma classe que le Code pénal se discute, ça viendra plus

tard. En revanche, dans la classe, on peut discuter et décider des règles techniques de travail et de comportement. Les règles morales, les valeurs auxquelles nous nous référons : ces valeurs morales ont le droit de s'exprimer, les valeurs auxquelles nous croyons, ou auxquelles les parents croient, nous pouvons en parler, sauf que, si nous pouvons en parler, c'est que précisément nous avons décidé de nous interdire la violence (le principe éthique de l'interdit de la violence), nous nous interdisons de vouloir imposer ces valeurs aux autres par la violence.

Nous sommes dans une société pluraliste. Nous sommes dans une société multiculturelle. Nous savons que les référents des uns et des autres sont différents et donc, à partir de là, il s'agit d'organiser les conditions de la parole et de l'élaboration d'une loi commune. D'où le fait que l'éducation civique aujourd'hui ce n'est pas l'inculcation, la leçon de « morale ». Les auteurs de la rafle du Vel-d'Hiv allaient à l'école républicaine, et tous les matins ils avaient leçon de morale. Les résistants aussi d'ailleurs... Donc, ce n'est pas de leçon morale dont il s'agit. Il ne s'agit pas de contenu positif dans les valeurs. Il s'agit d'organiser la possibilité pour des sujets qui se réfèrent à des valeurs différentes de se rencontrer, de se parler. La construction à la citoyenneté se construit aujourd'hui non pas sur l'acquisition de valeurs, sur la transmission de valeurs, dont plus personne ne sait d'ailleurs aujourd'hui ce qu'elles signifient exactement, devant l'effondrement de « grands récits » explicatifs, religieux ou politiques. Dans la disparition

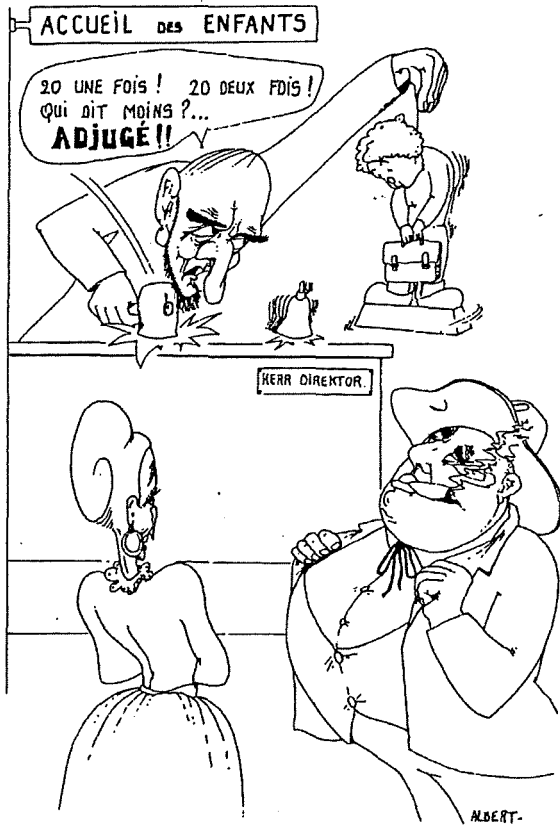
voir au professeur. Le prof les a corrigés. Résultat des courses moi, Mickaël, 2 sur 20 ; Fabien, 16 sur 20. Je ne comprends pas !⁸ ». Alors je lui demande s'il a été voir le professeur : « Mais oui, je lui ai demandé pourquoi j'avais eu 2 ».

complicité... Et donc le seul moyen pour que justice soit rétablie, c'est d'aller voir le prof et de lui dire : « OK, on a copié tous les deux, on a zéro. Cette question étant réglée, comment vous notez ? » C'est ça le droit. Obliger à entendre

L'obligation à la tolérance

La construction de la citoyenneté, la construction de la loi chez les enfants, est moins aujourd'hui une question de valeurs - les « valeurs républicaines », respect de l'autre, tolérance, etc. -, qu'une question d'institution du droit : ce qui m'intéresse aujourd'hui c'est d'obliger celui qui n'est pas tolérant à être tolérant. Celui qui ne veut pas écouter l'autre et prendre conscience de son existence, à y être obligé. C'est ça le droit. Si mon propriétaire ne veut pas faire les travaux qui lui incombent dans l'appartement que je lui loue, je lui envoie une lettre recommandée. Si il ne retire pas la lettre recommandée, je lui envoie une sommation interpellative par voie d'huissier. Il faut bien qu'il réponde ! Et s'il continue, ce sera le Tribunal, avec dommages et intérêts, etc. Dans un Etat de droit, il y a des procédures, et il importe alors - puisque l'école n'est ni une association, ni une famille, ni une communauté - que dans l'école nous introduisions les règles élémentaires du droit dans son fonctionnement ordinaire.

Tout à l'heure, Mme Nay disait que l'adulte doit donner une image solide aux enfants, avoir une parole forte, etc. Le problème c'est qu'il y a aussi des adultes qui ne donnent pas une image très solide, qui n'ont pas une parole forte : j'ai le droit, quand je suis adulte, de bafouiller, d'être mal foutu et j'ai aussi le droit en tant que professeur d'être timide, etc.⁹ Et pour



Le prof m'a envoyé balader. Je lui ai demandé s'il lui avait dit qu'une copie identique à la sienne avait été notée 16. (Je lui avais d'abord demandé de me donner la photocopie des deux copies corrigées, car j'avais du mal à y croire : j'ai la photocopie des deux copies identiques). Alors il me dit : « Evidemment non ! Je ne lui ai pas dit ! Sinon Fabien se serait retrouvé avec un zéro ! Puisqu'il a copié sur moi... » - Et toi aussi ! Pour

celui qui ne veut pas entendre. Mais il n'y a aujourd'hui dans nos établissements, aucune procédure de recours pour les élèves victimes de ce genre de situation. La réparation ne dépend que de la « bonne volonté » du professeur, seul juge, de ses capacités de « compréhension », de ses aptitudes psychologiques à se remettre en question et reconnaître ses erreurs. Mais une institution ne peut pas fonctionner à la « bonne volonté », et s'il faut attendre, pour que l'école éduque à la citoyenneté, que tous les enseignants deviennent parfaits, on risque d'attendre longtemps.

⁸ Mickaël PECHEUX, dans conseils à un professeur débutant... Revue de Psychologie de la Motivation, n° 18, 2^e semestre 1994.

qui considèrent que les décisions des magistrats ordonnant la réintégration des filles voilées dans l'école et même, dans un cas, ordonnant 50 000 F de dommages et intérêts, sont des décisions scandaleuses, qui portent atteinte à la laïcité, à l'autorité des professeurs, etc.

Quelqu'un a intitulé son article « Des juges contre la République »¹⁰. Non : ce sont des professeurs qui sont, là, contre la République. Parce qu'ils ne supportent pas le spectacle d'une femme voilée. Mais moi non plus je ne le supporte pas ! Je ne le supporte pas, en effet, mais tant que les lois de la République ne considèrent pas que le port d'un voile est interdit, au même titre qu'une croix gammée, par exemple, je ne peux pas l'interdire. Je peux en revanche m'associer avec d'autres citoyens pour essayer de changer les lois de la République sur ce point, en nous référant par exemple à la Convention internationale des Droits de la femme.

On parle du voile, mais il y a quand même d'autres signes qui sont autrement plus mutilants pour la personne. Est-ce qu'il va falloir que je vérifie que mes filles n'ont pas été excisées quand elles entrent dans ma classe ? C'est autrement plus grave que de porter le voile, et c'est réprimé par le Code pénal ! Est-ce qu'il va falloir que je vérifie les casiers judiciaires de mes élèves et exclure ceux qui auraient enfreint les lois de

la République ? Et depuis quand la privation d'école serait-elle une peine prévue par le Code ? Il y a là une négation complète de ce qu'est l'école : le temps offert par l'Etat à tous pour construire les savoirs, la loi, l'universel.

Revenons au principe fondateur : un mineur ne peut pas être condamné parce qu'il obéit à ceux auxquels il est soumis juridiquement jusqu'à sa majorité. Je ne peux pas punir quelqu'un pour un acte commis par un autre. Sans cela il n'y a pas d'individualisme démocratique possible, il n'y a pas de responsabilité personnelle possible, et donc il n'y a pas de communauté possible, parce que, qu'est-ce que c'est qu'une communauté qui ne serait pas constituée d'abord de personnes ? Et que serait une société où je ne pourrais travailler qu'avec ceux que j'aime bien ? Ou avec lesquels je suis d'accord ? Eh non, justement, ce qui définit la société qu'est l'école, c'est que j'y apprendrais à travailler avec des gens qui sont différents de moi, que je ne suis pas obligé de les aimer, et justement, parce qu'ils sont différents de moi, nous allons nous découvrir mutuellement dans nos richesses respectives, construire ensemble les conditions de la rencontre humaine.

Bernard DEFRANCE

Article paru dans "Migration/Société"
N° 46-47, Juillet - Octobre 1996.

¹⁰ Guy COQ, Libération du 11-10-1995 ; cf. ma réponse dans le Journal du Droit des Jeunes (16, passage Gatbois - 75012 Paris), n° 153, mars 1996 : « Des professeurs contre la République ».

des transcendances, nous sommes renvoyés à notre liberté : il faut, en effet, interdire (« dire entre » nous) ce qu'il convient de faire ou ne pas faire, et donc créer les conditions de la parole, en termes de construction du droit, de procédures juridiques, créer les conditions qui vont faire que nous allons nous parler au lieu de nous taper dessus.

QUESTIONS

Sur la question de « l'assistance à personne en danger » dans la classe

On peut institutionnaliser cette obligation, de l'assistance à personne en danger dans la classe. La règle est que si un élève réussit, il donne un coup de main à ceux qui réussissent moins bien. Selon Bachelard, quand j'apprends quelque chose, il faut que je sois placé immédiatement en position d'avoir à le retransmettre à d'autres. C'est ce principe essentiel de partage, d'échange, de réciprocité que réalisent les classes coopératives et le mouvement des réseaux d'échanges réciproques de savoirs. Dès que j'apprends quelque chose, je dois être capable de le transmettre à d'autres. Je ne peux pas vivre en parasite. Si je suis dans la classe dans une situation de réception uniquement, si je ne suis pas placé en situation où je vais devoir donner à mon tour, il n'y a pas construction du savoir, puisque la recherche de la conformité ce n'est pas la recherche de la vérité ; et d'autre part il n'y a pas construction de la loi puisque j'apprends à me soumettre à quelqu'un et non à obéir à la loi. Soumission et obéissance sont incompatibles. C'est contradictoire. - Ils n'obéissent pas » ; heureusement qu'ils ne

m'obéissent pas ! Ce n'est pas à moi qu'il faut obéir. C'est à la loi dont je suis porteur et à laquelle je suis moi-même tenu. Et porteur par délégation, provisoirement

Sur les amalgames entre religion et culture musulmane

Je crois que les religions, les cultures d'origine, sont d'autant plus des facteurs de conflits que ceux qui en sont porteurs en sont ignorants : c'est l'ignorance de leur propre culture, de leur propre religion qui fait, les « intégristes ». Je peux saisir comme une chance pédagogique que de rencontrer dans ma classe une fille qui porte le voile, car je vais Pouvoir, par exemple, lire Saint-Paul, le chapitre 11 de l'Épître aux Corinthiens : « La femme doit être voilée parce que, si l'homme est, la gloire de Dieu, la femme, elle, est la gloire de l'homme » ! Et je peux expliquer en classe ce qu'il en est de la soumission des femmes aux hommes autour du bassin méditerranéen et dans les trois monothéismes. Il n'y a qu'à l'école que je peux entendre ce qu'il en est vraiment de la culture dont je suis porteur. Lorsque quelqu'un me dit qu'il est musulman, je lui demande s'il est chiite, sunnite, ismaélite... Neuf fois sur dix, il me regarde, interloqué, et il va pouvoir apprendre ce qu'il est, et éventuellement, pourquoi pas, se trouver conforté dans sa propre identité ; il va découvrir les richesses de sa propre religion, de sa propre culture, en acceptant de comprendre les exigences de la critique et de la construction de l'universel.

Mais, évidemment, si deux jours avant que j'ai prévu de donner ces explications, parce

que j'ai une fille voilée dans ma classe, et qu'on a mis cette fille à la porte en la faisant passer en conseil de discipline, elle ne pourra pas entendre ces explications ! Vous avez aujourd'hui un certain nombre de gens qui, sous couvert de défendre la République et la laïcité, enfreignent un des principes fondateurs de la Laïcité et de la République qui est que « Nul ne peut être mis en cause pour un acte dont il n'est pas responsable, dont il n'est pas l'auteur personnellement ». Je suis puni parce que j'appartiens à une communauté. Je suis puni pour ce que je suis, et non pas pour ce que je fais. Voilà l'élément intolérable, qui permet en effet aux nazis de massacrer les juifs. Dans le racisme, c'est la similitude qu'on refuse. C'est le fait que l'autre soit, comme moi, un homme qui est refusé. C'est la similitude, ce n'est pas la différence qui est refusée dans le racisme. A partir de là, il y a quelque chose de tout à fait radical : lorsqu'on exclut de l'école une fille qui porte le voile, même si elle a une part de décision personnelle dans le fait de porter le voile, c'est très exactement comme si on punissait un enfant à cause des mauvais traitements que ses parents lui feraient subir ! Si elle porte le voile par obéissance, par soumission aux injonctions de sa communauté, de sa religion, etc., même si nous estimions que le voile est une atteinte intolérable à la dignité de la femme, même si les lois de la République l'interdisaient, la fille mineure ne pourrait pas être punie personnellement à cause de sa soumission aux membres majeurs de sa communauté qui lui imposeraient tel ou tel comportement. Et j'ai des polémiques absolument féroces avec d'excellents amis

Marcher, regarder. Un regard qui voit les choses prosaïques, telles qu'elles sont, et aussi un regard qui devine qu'il y a autre chose, à révéler.

Puis, **ramasser** une terre de taupinière, une autre de talus... (deux ou trois petites pelletées, une ou deux poignées, jamais beaucoup), ouvrir la carte I.G.N. au 1/25.000e où figurent les noms des lieux-dits.

Noter le numéro de la terre qu'on a recueillie.

Nommer cette terre du nom de son lieu-dit. La couleur qui jusqu'à présent était anonyme, insignifiante, va devenir singulière, unique, avoir un nom. Les nuances sont innombrables. On trouve rarement deux tons pareils. L'enfant apprend ainsi le côté inépuisable, sans fond, libre, de la nature qui ne se répète pas. Il vit l'excitation de cette quête, l'impression de chercher un trésor caché.

Manipuler les matériaux, toucher ce qui est sale. On établit un contact physique entre l'enfant et des choses, un engagement du corps.

le lavage : ce qui est lourd tombe au fond. Le pigment, très léger, flotte en suspension. On sépare ce qui est précieux de ce qui est lourd (comme l'or et le sable)

le séchage : au soleil ou sur un réchaud

le broyage : avec un mortier et un pilon

le tamisage : affiner de plus en plus la matière.

Remplir les flacons, un flacon par couleur : la poudre qui brille à l'intérieur a un aspect précieux. C'est le résultat d'un travail long des enfants et de la terre. Ils découvrent le plaisir d'utiliser des instruments d'artistes professionnels, chacun très beau : mortier de bronze, qui résonne comme une cloche, tamis en inox, et plus

tard, plaque en verre dépoli et molette pour préparer les couleurs.

La recherche peut s'arrêter là. Mais on peut aussi peindre en utilisant les pigments recueillis.

Deuxième étape

Pour respecter la cohérence et la simplicité des choses nous avons fait peindre les enfants avec **des pastels** c'est-à-dire la poudre sèche étalée aux doigts ou de la **tempéra** (peinture à l'œuf).

La salle avait été aménagée pour pouvoir peindre par terre, en utilisant différents types de pinceaux et de papiers. Nous faisons peu de mélanges afin de garder la valeur singulière de chaque couleur.

Les enfants utilisaient la couleur pour peindre des petits monochromes non figuratifs. Ils essayaient de les rendre vivants à travers le coup de pinceau, en pensant à des courants, rivières, nuages, prairies (non abstrait).

Ils ont ensuite déchiré ces papiers, en veillant à trouver différentes tailles, surfaces. Ils ont beaucoup aimé le côté libre et sauvage de ce travail.

Nous avons ensuite quadrillé la zone de promenade en six secteurs. Chaque groupe de 4 ou 5 enfants a recomposé un des six secteurs en recollant librement les morceaux de papier sans rechercher une vérité scientifique. Ils ont ainsi recomposé un nouveau paysage, libéré du paysage réel, mais symétrique. Ce nouveau paysage est « autrement vrai » dans la mesure où l'harmonie qu'ils ont recomposée rend perceptible le secret que contient tout paysage.

Ensuite, à l'aide d'un alphabet en pochoir, avec la couleur du lieu-dit, ils ont imprimé, lettre à lettre, le nom de la couleur qui est aussi celui du lieu-dit.

Pigments - paysages

Les couleurs de la terre

Les pigments sont les substances qui composent les couleurs des fresques magdaléniennes mais aussi les fresques des peintures romaines, celles des églises romanes, les peintures de tous les tableaux, aussi bien le retable de Grunewald que les tableaux de Cézanne.

Les couleurs utilisées pour créer ces oeuvres ont des noms, ce sont des couleurs connues, "historiques". Tous les peintres connaissent la laque de garance, l'ocre, le rouge de Venise, le jaune de Naples, le noir de pêche, le noir de suie, le bleu de Lapis-lazuli...

Ce qu'il est intéressant de découvrir, c'est que toutes les terres des champs, de talus, les humus de forêt, les sables des chemins, toutes ces terres très familières, insignifiantes, qui nous entourent, contiennent des pigments et ont une sorte de secret en elles qui est leur couleur.

On peut faire ainsi une recherche pour révéler les couleurs encore anonymes d'une région, ses pigments sauvages.

Notre démarche

Première étape

Une fois que l'on a alerté les enfants, il y a quelque chose de passionnant, philosophiquement, à leur apprendre : "Dans la nature, il y a une sorte de secret qui est caché, en attente..."

Rendre les enfants attentifs au fait que les couleurs "attendent". Cette banalité du paysage devient extraordinaire. Les

Le projet "ART ET ENVIRONNEMENT" dans le « Canton Vert », initié et soutenu par les conseillers pédagogiques en arts plastiques et en environnement, Annick Laplagne et Charles-Henri Stahl, a rassemblé les enseignants de 16 classes et 6 artistes installés dans le canton.

Notre classe, CP-CEI de 20 élèves d'une école de 3 classes d'une commune rurale de montagne, a participé avec Claudie HUNZINGER à un travail qui relève à la fois de l'art et de la recherche scientifique.

Nous nous sommes laissés emporter par la magie de la quête des pigments que contiennent les terres de notre village. Même s'ils n'ont pas encore saisi toute la portée philosophique du message qu'a essayé de leur transmettre Claudie, les enfants n'en ont pas moins eu le sentiment de vivre quelque chose d'important, de fabuleux et chacun a mis tout son coeur et son énergie dans ce travail.

Martine THIRIET et Edith BERNHARD enseignantes à mi-temps, CP-CE1, école de Fréland, Haut-Rhin

rendre attentifs à une autre dimension du monde.

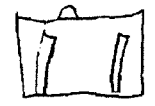
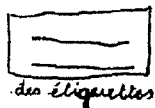
Partir sur le « motif », le terrain, dans la nature inépuisable. Et pour cela s'équiper, comme pour une expédition : chaussures, pelles, sachets poubelles, étiquettes, sacs à dos.

1. la récolte de la terre

1. Le matériel nécessaire.

Il faut:

un stylo, des étiquettes, une pelle, des sachets, un sac à dos.



des sachets un sac à dos

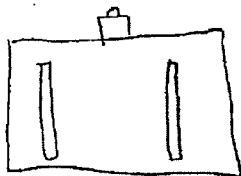
2. Mettre 3 ou 4 pelletées de terre dans le sachet. Creuser. Ne pas prendre la terre de surface.



3. Coller une étiquette avec le nom du lieu où la terre a été récoltée.



4. Mettre le sachet dans le sac à dos pour le port jusqu'à l'école.



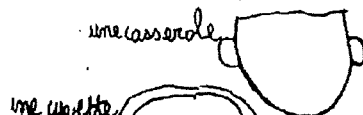
fiche préparée par Julie et Léo P.

2. le lavage de la terre

1. Le matériel nécessaire.

Il faut:

une casserole, de l'eau, une passoire, une cuvette, la terre.

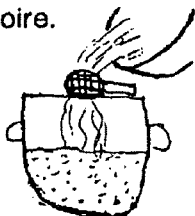


2. Enlever les cailloux, feuilles ...

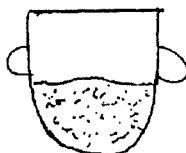
Verser la terre dans une cuvette, la recouvrir d'eau et remuer pour que le pigment se mette en suspension dans l'eau.



3. Poser la passoire sur une casserole. Verser l'eau dans la passoire.



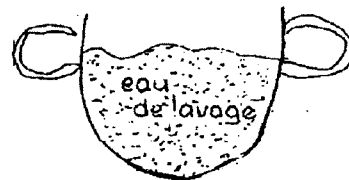
4. Jeter la terre. Faire décanter l'eau qui est dans la casserole.



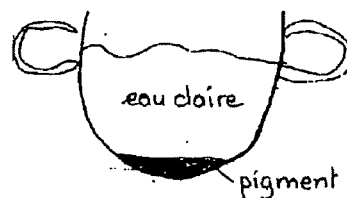
fiche préparée par Stéphanie et Marc

3. la décantation

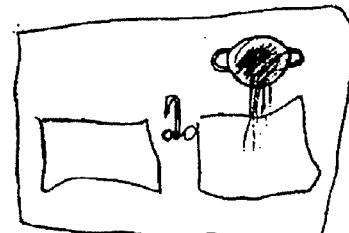
1. Laisser reposer l'eau de lavage de la terre.



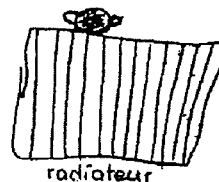
2. Au bout de quelques heures ou de quelques jours, le pigment se dépose au fond de la casserole.



3. Verser délicatement l'eau qui est au-dessus. Elle doit être claire.



4. Laisser sécher au soleil ou sur un radiateur jusqu'à ce que toute l'eau se soit évaporée.



fiche préparée par Kévin et Frédérique

Tous ces six secteurs ont été assemblés sur une toile de tarlatane pliable comme une carte. Les noms des couleurs et lieux-dits ont été collés en dessous, sur la même toile.

Propos de **Claudie HUNZINGER** recueillis par Edith BERNHARD

Claudie HUNZINGER

expositions personnelles récentes

1990 "Une géographie des couleurs", Abbaye d'Orval, Belgique, CAC du Luxembourg belge.

1991 "Lucretiana", galerie de l'AMC, Mulhouse.

1993 "Corpus/Corpus", galerie Le Bateau Ivre, Redu, Belgique

1994 "Architecture et nature", 128 couleurs de lieux-dits, Vic-sur-Seille, FRAC Lorraine.

1995 "Le secret des terres", 46 couleurs trouvées, Archives départementales de Dordogne, Périgueux.

1996 "Couleurs", Musée des Arts Décoratifs, Lausanne, Suisse.

"Nous sommes allés le long des chemins et nous avons ramassé de la terre, en notant chaque fois avec soin le nom des lieux-dits où nous l'avions trouvée.

Après avoir décanté, broyé, ces échantillons de terre, nous avons obtenu une petite quantité de poudre de couleur qui est leur pigment.

Nous avons peint avec toutes ces couleurs, puis nous avons déchiré les feuilles pour les assembler en imaginant une vie intérieure des prés et des forêts qui nous environnent, pour en faire un grand paysage plus visible, plus vrai, plus juste et plus profond que celui de l'extérieur."

(C'est le commentaire qui accompagne notre 'oeuvre'.)

Notes :

Les pigments :

Ce sont des substances colorées d'origine minérale, végétale ou animale.

La tempéra : peinture à l'oeuf

On utilise le blanc pour les brillants ou les transparents, le jaune pour des textures plus onctueuses.

La toile de tarlatane :

La tarlatane est une étoffe de coton très légère et très claire.

Voir pages suivantes

une série de six fiches, préparées par les enfants de la classe d'Édith, qui explicitent les opérations de :

- la récolte de la terre
- le lavage de la terre
- la décantation de l'eau de lavage
- le broyage des pigments
- le tamisage des pigments
- la technique de la tempéra

M. THIRIET, E. BERNHARD

Paru dans "Chantier Pédagogique de l'Est" N°270

La vie citoyenne, la politique expliquée aux enfants

DÉCIDER ENSEMBLE

- Texte : André Thévenin, illustrations : Joanna Zurek
- Collection « Les grands défis » (°) Editions Épigones (43, rue Madame 7500 Paris), 1991 album couverture, cartonnée, format 21 sur 28cm, 30 pages
- Pour chaque double page, une grande illustration alerte le lecteur sur le thème exposé rapidement par un texte en gros caractères. Une notion clé est mise en évidence. Selon les chapitres, une courte séquence illustrée présente un processus, analyse une situation, ou bien un simple clin d'oeil attire l'attention sur un détail original ou amusant.
- Voici les thèmes abordés (une double page par thème) : Qui décide ?, Respecter les décisions, Où s'arrête le pouvoir ?, Les droits des hommes, Protéger les droits, La démocratie, Déléguer ses pouvoirs, A chacun son opinion, Majorité et opposition, La société démocratique, Etre citoyen, c'est agir, La démocratie sociale, Notre responsabilité (il y a un index des notions évoquées en fin d'album).

POUR CHAQUE ENFANT, UN MONDE MEILLEUR

- Par Kermit la grenouille (en coopération avec les Nations Unies) illustré par Bruce McNally - A Muppet Press/Golden Book, 1993 (Editions HEMMA)
- Album couverture cartonnée, format 21 sur 28cm, 44 pages
- Organisation de l'album : chacun des dix besoins fondamentaux de l'enfant est énoncé, illustré par une double page, puis la double page suivante énonce et illustre que ce besoin n'est pas satisfait pour tous les enfants. Ainsi l'énoncé : « Chaque enfant a besoin d'eau potable » est suivi par « Mais parfois, il faut aller la chercher très loin. » ou « Chaque enfant doit avoir le droit d'aller à l'école » suivi par « Mais parfois, il n'y a ni livres, ni professeurs, ni écoles. » (l'album ne propose pas d'autres textes.)

° La collection « Les grands défis » comprend six titres : Protéger les espèces, Sauver la planète, Décider ensemble, Les autres et moi, Nourrir les hommes, Secourir des vies.

4. le broyage

1. Le matériel nécessaire.

Il faut:

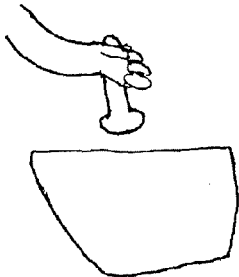
un mortier en bronze ou en porcelaine, un pilon, le pigment séché.



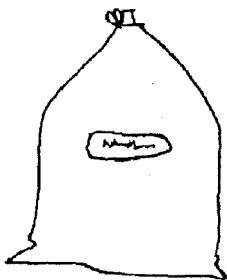
2. Verser un peu de pigment dans le mortier.



3. Écraser le pigment avec le pilon.



4. Ranger le pigment dans un sachet bien fermé en attendant de le tamiser.



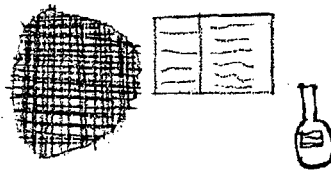
fiche préparée par Eric et Carole

5. le tamisage

1. Le matériel nécessaire.

Il faut:

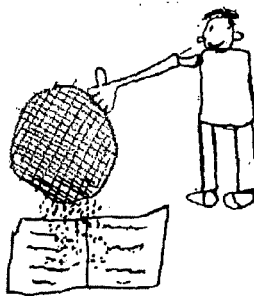
un tamis très fin, du papier journal, un flacon et une étiquette.



2. Verser un peu de pigment broyé dans le tamis.



3. Secouer le tamis au-dessus de la feuille de papier journal ouverte.



4. Verser la poudre obtenue dans un flacon. Coller une étiquette avec le nom du lieu de récolte.



fiche préparée par Mélanie B. et Samuel G.

6. la tempéra

1. Le matériel nécessaire.

Il faut:

un oeuf, une plaque de verre, le pigment, une molette en verre, un pinceau, du papier à dessin, de l'eau.

2. Verser du pigment sur la plaque de verre.

Casser l'oeuf. On peut ajouter soit le jaune d'oeuf, soit le blanc d'oeuf soit les deux.

3. Ajouter quelques gouttes de vinaigre (contre les bactéries) et quelques gouttes d'eau. Mélanger le tout avec la molette.

4. Peindre avec ce mélange.

fiche préparée par Viviane et Samuel P.

- Album couverture cartonnée, format 18 sur 27cm, 80 pages
- Organisation de l'album : voici les chapitres : L'écriture et la loi, Le triste sort des esclaves, Le message du christianisme, les libertés au Moyen Age, Les humanistes et la place de l'homme, Les drames de l'intolérance, la tragédie des Indiens, Le modèle anglais, Le siècle des Lumières, Une guerre pour la liberté, La Révolution française, La République noire de Haïti, 1848 le printemps des peuples, L'affaire Dreyfus, Le combat des suffragettes, Gandhi « la grande âme », Les mêmes droits pour tous les hommes, la lutte des Noirs américains, Des droits pour les enfants, Protéger la terre. L'album comporte un index des notions abordées, des faits historiques importants et de quelques noms. Chaque page propose une ou deux illustrations légendées. Le texte, en typographie très aérée, couvre environ un tiers de la page.

LE LIVRE DE TOUS LES FRANÇAIS

- Texte : Olivier de Tissot ; illustrations : Roger Blachon
- Collection « Découverte Cadet » - Editions Gallimard, 1985
- Couverture cartonnée, format 11 sur 18cm, 92 pages
- Organisation de l'album : Cet album aborde un grand nombre de sujets de la vie citoyenne, y consacrant à chacun une double page : La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, La famille légitime, La famille naturelle, L'autorité parentale, Les ressources familiales, L'école, La police, Les contrats, Les différents contrats, La propriété privée, Les différentes formes de propriété, L'intégrité physique etc. En fin de volume un petit lexique de quelques termes spécifiques. Assez dense, un peu style aide-mémoire. Pas tellement fait pour les enfants de l'élémentaire.

L.BUESSLER

Paru dans "Chantiers Pédagogiques de l'Est" N°271-272

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

- Présentés par dix illustrateurs
- Grasset - Jeunesse Editions Grasset, 1989
- Album couverture cartonnée, format 21 sur 28cm, 24 pages
- Organisation de l'album : L'album énonce les dix principes des Droits de l'Enfant, chacun étant imagé par une double page confiée à un illustrateur différent. Exemples d'énoncés : « Nous avons besoin d'être protégés pour grandir dans la liberté et la dignité » ou « Apprenez-nous la tolérance pour que les enfants de demain vivent en paix. » En fin d'album, on trouve le texte complet de la Déclaration des Droits de l'Enfant.

DROLE D'OISEAU

- Auteur : May Angeli
- Collection « Petites feuilles » - Amnesty International - Editions Syros-Alternatives, 1992
- Album couverture cartonnée, format 14,5 sur 17,5cm, 18 pages
- Organisation de l'album : Un oiseau pas comme les autres, pour avoir rit lors d'un défilé (d'oiseaux « dignitaires »), se retrouve en prison. Les autres oiseaux s'inquiètent de sa disparition, le retrouvent et lui font parvenir des messages à travers les barreaux de sa prison. Peu de texte, des dessins suggestifs, pour illustrer l'action, même si cela n'est pas dit, d'Amnesty International.

LA CONQUETE DES LIBERTÉS

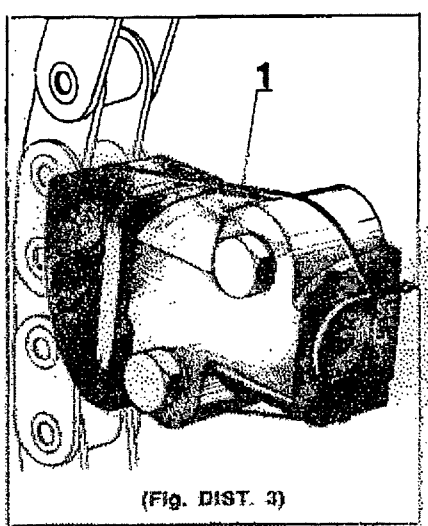
- Texte : René Ponthus et François Tichey ; illustrations : Jean-Noël Rochut Collection « Rencontrer l'Histoire »
- Editions Épigones (43, rue Madame 75006 Paris)
- Album couverture cartonnée, format 21 sur 28cm, 55 pages
- Organisation de l'album : chaque chapitre est développé sur quatre pages (moitié de la surface consacrée au texte, l'autre moitié propose des dessins évocateurs : L'esclavage antique, L'inégalité, La liberté de conscience, la liberté d'expression, La traite des Noirs, Le travail des enfants (milieu du XIX^e siècle), La liberté syndicale, Les droits des femmes, Totalitarisme et racisme, Le droit des peuples, Le Tiers-Monde. L'album comprend un glossaire, un tableau chronologique des grandes étapes de la conquête des libertés, le texte complet de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

UNE HISTOIRE DES DROITS DE L'HOMME

- Auteur : Jean-Paul Albert
- Collection « Les Images de la Connaissance »
- Editions Nathan, 1992

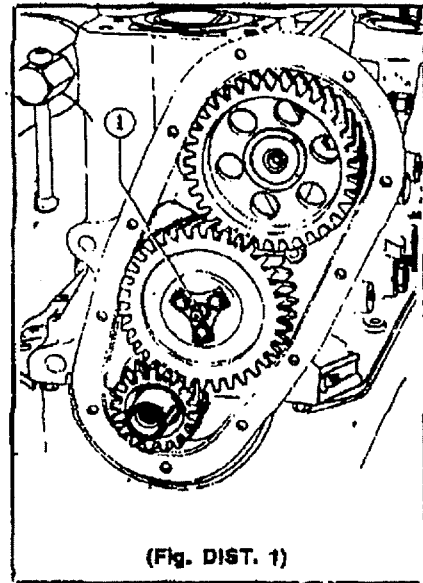
Il ne semble pas pourtant que cette idée soit nouvelle. De nombreux pédagogues de la fin du siècle dernier et du début du siècle ont déjà longuement traité ces idées (idées reprises d'ailleurs par les pédagogues contemporains) :

- centration sur l'activité de l'enfant, sur l'apprenant: Dewey - Vial - Legrand - Mialaret - Meirieu ...
- apprentissage basé sur l'intérêt de l'enfant: Claparède ...
- l'expérience tâtonnée permettant la construction de la connaissance: Freinet - Skinner...
- l'importance des stratégies cognitives, de l'engagement, du projet de l'enfant et du sens de la tâche: Cousinet - Claparède - Vial - Meirieu - GFEN...
- l'activité propre de l'apprenant au coeur du processus de connaissance: Giordan Astolfi - Develay...
- mise en place des stratégies métacognitives de l'enfant: Bloom - Vygotski - M.Barth - Berbaum...



(Fig. DIST. 3)

Je soulignerai particulièrement, à travers ces célèbres pédagogues, Célestin Freinet et son tâtonnement expérimental. On ne peut, en effet, parler de cette opération « Main à la pâte » en passant sous silence l'expérience tâtonnée de Freinet.



(Fig. DIST. 1)

Ce terme - expérience tâtonnée - renvoie bien à l'attitude scientifique qui inclut : observation - classification - hypothèse et vérification dans un contexte social.

Ces tâtonnements, ces expériences formeront alors des crochets solides à l'apprentissage. La perméabilité à l'expérience permettra de tirer des analyses et des conclusions qui orienteront les tâtonnements ultérieurs. Nous sommes bien alors dans un cheminement vers une loi trouvée et non sur celui de la loi donnée. « Seule l'expérience est souveraine. » comme disait Freinet.

Les principes du tâtonnement expérimental nous rappellent donc étrangement les axes prioritaires de cette opération « Main à la pâte ».

Une autre question se pose inévitablement:

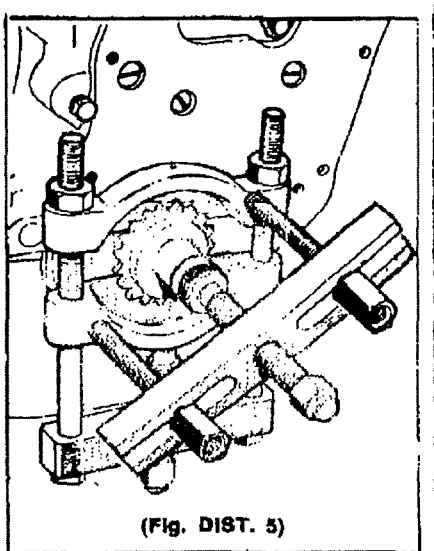
Pourquoi cette démarche ne peut s'avérer intéressante qu'au niveau des sciences ?

Pourquoi l'élève ne pourrait aborder tout apprentissage en suivant cette démarche

- en expérimentant
- en tâtonnant
- en agissant par essais et erreurs

MAIN A LA PATE... ET TATONNEMENT EXPERIMENTAL

Cette opération « Main à la pâte », initiée par notre célèbre physicien Charpak, et destinée à favoriser l'expérimentation des élèves en sciences semble, actuellement, faire grand bruit. Preuve en sont les multiples articles des derniers numéros de Flash école et de la presse en général.



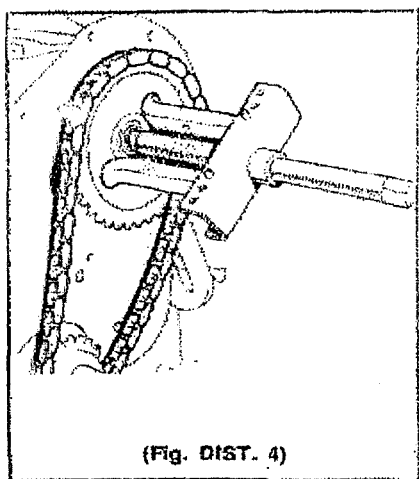
Nous ne pouvons qu'être satisfaits de constater que la démarche expérimentale soit enfin à l'ordre du jour.

Cette initiative semble pourtant mettre en évidence quelques idées et pratiques souvent fortement décriées. Je cite quelques phrases d'articles lus depuis le début de cette opération :

- *laisser chaque élève se forger sa propre opinion...sans lui inculquer un savoir digéré...*

- *les élèves sont absorbés par le désir de fabriquer, de manipuler, de découvrir, de partager et d'échanger...*
- *j'ai vu des attitudes de chercheur chez ces enfants...*
- *il était pour eux devenu naturel d'expérimenter et de manifester une volonté de communiquer le fruit de ses recherches...*
- *elle permet aux élèves de construire leurs apprentissages par l'action, par la manipulation...*

Tout le monde s'accorde donc à dire que cette opération peut s'avérer... et s'avère déjà d'ailleurs, enrichissante et efficace pour nos élèves.



Une première question se pose alors :

Pourquoi découvre-t-on, tout à coup, l'intérêt, la valeur de la démarche expérimentale et tâtonnée ?

Lettre de Nanouli DJINORIDZE de Géorgie

Grâce à notre correspondance avec l'école ouverte Ange Guépin, nous avons été invités à la rencontre internationale pour le Centenaire de Célestin Freinet organisée par l'UNESCO les 6-7 et 8 octobre où nous avons connu plusieurs délégations qui ont manifesté le désir d'élargir les contacts Freinet, se présenter et voir les présentations d'autres délégations pour mieux nous connaître.

La belle réception dans l'école de Joël Blanchard (Aizenay), la rencontre des adultes sur les droits des enfants, ainsi que la grande réception dans le centre de loisirs des délégations du Brésil, d'Algérie, de Pologne, de Russie et de Géorgie, organisée par la mairie de St Hilaire de Riez avec une belle excursion dans la région avaient comme but le rapprochement des enfants de ces pays.

Quant à notre école jumelée Ange Guépin, nous avons vécu 6 jours inoubliables du point de vue de la classe et des familles, avec les sorties dans la région. Mais le plus impressionnant, c'était l'enseignement d'après la méthode Freinet qui a cours dans cette école, pour former l'enfant en vrai citoyen capable de vivre, d'agir en toute liberté, en se respectant et respectant les autres, en restant toujours attentif envers les autres, en sachant intervenir au moment propice, être correct et tolérant, curieux de connaître d'autres pays.

Ce sont des petits hommes et femmes tout à fait indépendants et tout cela grâce au travail infatigable et sous l'oeil vigilant des enseignants qui vivent la vie de l'école, leur métier, et qui sont prêts à porter secours à tout élève qui en a besoin.

Dans cette école où il n'y a pas de manuels spéciaux et où le programme est proposé à travers d'innombrables matériels, fiches, documents, notes, les enfants s'instruisent en s'amusant à travers les jeux, mais déjà réalisant leur part de responsabilité, ayant le sens de camaraderie, d'amabilité, de tolérance. Ils savent déjà l'autocorrection, ils peuvent s'écouter, s'entraider, se critiquer, se conseiller, supposer, admettre, donc s'exprimer en adulte, donner leur avis personnel et ce d'une façon si aimable que je voudrais que les parlementaires de mon pays se conduisent de la même manière.

Le but de l'apprentissage Freinet est évidemment atteint dans l'école Ange Guépin. Je me rends compte que ces quatre jours de classe sont très insuffisants du point de vue des moyens et procédés d'enseignement et le stage Freinet sera souhaitable pour en savoir plus long.

Mais tout ce que j'ai vu, apprentissages à travers fiches, documents les plus variés...m'ont donné l'idée déjà de réaliser dans ma classe de Français et de conseiller de les utiliser aux leçons dans les petites classes de notre école. J'ai pris des notes sur le cours des leçons qui sont très différentes aux nôtres et je me suis enrichie des matériels que mes collègues ont eu la gentillesse de me passer.

Je voudrais vous revoir un jour à Tbilissi pour vous faire connaître mon pays si beau, si large envers les amis et si heureux de recevoir les Français amis et frères.

Nanouli DJINORIDZE, Professeur de Français, Ecole Marie Brosset 151 de Tbilissi

- en cherchant, en découvrant... ?

Les sciences paraissent être l'activité la plus propice à cette démarche, mais est-ce la seule ?

Et en géographie, pourquoi l'élève ne pourrait-il pas observer, comparer, construire une carte, une légende, un plan... Ne permettrions-nous pas alors d'aller vers la compréhension d'un relief, d'un climat, d'un milieu... ?

Et en maths, se construire de problèmes, se confronter à des situations - problèmes, mener des mesures, créer des situations mathématiques... ne permettrait-il pas d'aller de façon plus sûre vers la maîtrise de concepts parfois si abstraits ?

Et en français, écrire de « vrais écrits » qui seront lus par quelqu'un, lire de « vrais écrits » qui nous sont adressés personnellement, s'autoriser à tâtonner dans son écriture, dans son orthographe, pour ensuite revenir sur ses essais, corriger ses erreurs... cela ne permettrait-il pas à chacun d'accéder à la construction de notre langue, à la compréhension de concepts parfois si contradictoires ?

Et en musique ? et en histoire ? et en sport ? ...

Et si « la main à la pâte » existait pour tous les types d'activités de nos classes, ne pourrait-on alors constater les mêmes conclusions que Charpak et d'autres ?

Les enseignants qui ont depuis longtemps choisi cette voie, où l'enfant est véritablement au centre de ses apprentissages, constatent quotidiennement les valeurs profondes de cette démarche.

En guise de conclusion, je terminerai par deux réflexions volontairement provocatrices, issues d'un texte de Roger Cousinet et d'un autre de Célestin Freinet.

« Ce n'est pas en étant enseigné et parce qu'on est enseigné qu'on apprend. Et nous pourrions dire que moins on est enseigné plus on apprend, puisqu'être enseigné c'est recevoir des informations et qu'apprendre c'est les chercher. »

Cousin et - Pédagogie et apprentissage - PUF 1959

« L'école est l'ennemie du tâtonnement. Elle est trop orgueilleuse de posséder la science, la connaissance et les techniques qu'elle

croit éprouvées. C'est en partant de cette perfection supposée qu'elle prétend construire. » Freinet - Essai de psychologie sensible - 1994 - Le Seuil

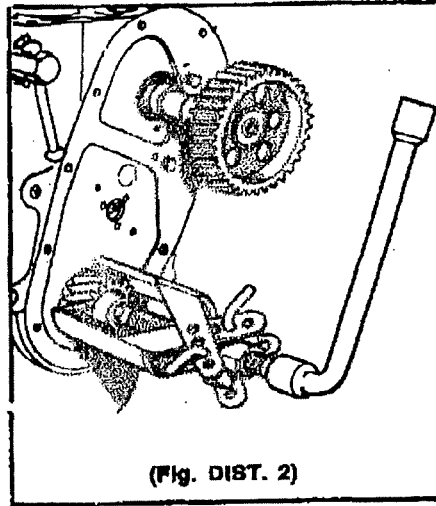
Des réflexions qui en disent long à propos de ce qui nous reste à parcourir sur le chemin de l'apprentissage de l'enfant et sur notre rôle dans cet apprentissage.

Nous n'avons donc plus qu'à espérer que d'illustres historiens, mathématiciens, géographes, linguistes, musiciens... s'intéressent à ce qui se passe dans l'enseignement.

François LE MENAHEZE

Ecole ouverte publique A. Guépin

Nantes



(Fig. DIST. 2)

STAGE D'ETE AUTOGERE PEDAGOGIE FREINET

ouvert à toute personne intéressée pour découvrir et ou approfondir la pédagogie Freinet
et pour vivre une expérience d'autogestion

Echanger sur nos pratiques

Echanger nos savoirs

Expérimenter - créer

Pratiquer la coopération, l'autogestion

**Avancer dans notre connaissance de la
pédagogie Freinet**

Organisation du stage :

- pas de programme préétabli
- chaque participant s'engage dans l'organisation et l'animation du stage
- le programme se construira à partir des demandes et envies de chacun

Lieu : Ecole ouverte publique Ange GUERIN - Nantes ou autre lieu (mer...)

Date : 25 au 30 août 1997

Coût : Auto-financement comprenant les frais avancés par les participants

Conditions : Une réunion de préparation (au mois de juin) : recensement des demandes et envies - répartition des responsabilités - orientations du stage

Renvoyer le coupon ci-dessous à : François LE MENAHEZE

La Clavière 44690 MAISON SUR SEVRE

Parlez-en autour de vous!!!

La pédagogie Freinet : une conférence-débat sur les droits des enfants

Dialogue et respect de l'élève

Pierre Yvin, collaborateur du pédagogue Célestin Freinet, était invité mardi soir au Pac (à l'initiative de l'Institut départemental de l'école moderne et de l'école publique de Conleau). Il a commenté son expérience de la pédagogie Freinet et, plus largement, a débattu des droits de l'enfant.

« Faire la classe autrement », c'est ce que Pierre Yvin, instituteur, décide un jour d'entreprendre avec ses élèves. Au contact direct de Freinet et de ses compagnons, il décide d'appliquer les principes d'expression libre et de coopérative scolaire développés avant-guerre à l'école de Vence. Instituteur à Penhouët, banlieue ouvrière des chantiers navals de Saint-Nazaire, il établit une discipline fondée sur le dialogue et le respect et pratique, au sein de sa classe, l'expression libre : le droit à la parole, à la critique, le droit de prendre des initiatives et de donner son opinion.

Résistances

Si la pédagogie Freinet a évolué depuis sa création, les princi-

pes restent les mêmes aujourd'hui. Ils sont appliqués à l'école primaire publique de Conleau et quelques instituteurs du département, séduits par ces méthodes d'enseignement, osent tenter l'aventure dans leur classe. Les résistances sont néanmoins nombreuses : « La pédagogie Freinet n'est pas enseignée à l'IUFM. Il n'est donc pas évident de s'y lancer et d'accepter d'être remis en cause par des enfants à qui on reconnaît des droits fondamentaux », déclare une institutrice. Parallèlement, une maman d'élève rapporte : « On m'a déconseillé d'inscrire mon enfant dans ce type d'école, mais, aujourd'hui, je suis convaincue de la richesse et de l'efficacité de cette pédagogie. On peut appliquer les principes Freinet tous les jours chez soi. »

Les droits des enfants

Paradoxalement, c'est à l'étranger que les principes du pédagogue français rencontrent l'audience la plus large : Japon, Brésil, Mexique, Pologne, Italie... Et c'est dans le creuset de cette « citoyenneté au quotidien » qu'ont germé les articles de la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant adoptée par



P. Yvin et A. Bourdet (directeur de l'école de Conleau) sont des pratiquants expérimentés de la pédagogie fondée sur les groupes coopératifs au service de l'expression libre des enfants.

la France en 1990. « L'enfant a droit à la liberté d'expression, à la liberté d'association, au droit à l'information et à la vie privée. »

« Déclaration audacieuse évoquant celle de 1789 », conclut Pierre Yvin puisque Célestin Frei-

net était, avant tout, un révolutionnaire.

Bibliographie : Célestin Freinet, « Un éducateur pour notre temps » de M. Barre (Seuil). Cassette vidéo : « L'école buissonnière » (PEMF).

Année scolaire 1997-1998

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Téléphone : Fax :

Lieu de travail :

Classe : Téléphone : Fax :

Abonnement à Chantiers 44 (5 numéros par an): 80 F

Adhésion et cotisation au Groupe Départemental: 80 F
(elle est un soutien très utile au fonctionnement du groupe)

Adhésion et cotisation à l'I.C.E.M. national: 250 F
(soutien financier aux activités nationales)



Ci-joint un chèque deF à l'ordre de IDEM 44, CCP 448 00E NANTES

à

Signature

le.....

Pensez à vous réabonner dès aujourd'hui pour l'année 1997 - 1998

Cela nous simplifie la tâche à la rentrée.

Bulletin à renvoyer à :

Yves FRADIN 21, rue de Vendée 49270 SAINT LAURENT DES AUTELS

Quelques idées de contenu:

- Quelle éducation à la citoyenneté défendons-nous?
- Tâtonnement expérimental: nos pratiques?
- Méthode naturelle: nos pratiques?
- Les recherches actuelles sur l'apprentissage
- Relire Freinet
- Quelle approche de l'orthographe?
- Nos pratiques en éveil?
- Nos pratiques d'individualisation, la place de l'enseignement magistral
- Quelle place au projet de l'enfant, au projet du groupe?
- Quelle place à la création, à l'expression libre,... ?
- Notre philosophie de l'école: place du travail, de l'enfant, du savoir
- Communication: internet télématique correspondance...
- Quels outils.., pour quelles pratiques?
- Nos pratiques d'évaluation formative... et normative?
- Le Groupe départemental: quelles formations quelle ouverture quel avenir

Quelques idées d'organisation:

- des moments d'échanges, de confrontations de pratiques, de savoirs...et théories
- des moments d'expression, de créations, d'expérimentations individuelles et collectives
- des moments de travail autogéré
- des moments de réflexion, de cogitation intellectuelle

coupon réponse

coupon réponse

coupon réponse

coupon réponse

Nom:

Prénom:

Adresse:

Tél.

Je désire prendre part à ce stage

Signature:

Mes demandes, mes envies, mes désirs, mes besoins:

Mes offres, mes savoirs, mes compétences:

Mes propositions pour le stage:

à renvoyer dès réception de ce numéro de Chantiers à :

François LE MENAHEZE

la Clavelière

44690 MAISON SUR SEVRE

Créations

CREATIONS est une revue de réflexion, de documentation, de formation et d'informations. Afin de remplir toutes ces missions, CREATIONS doit évoluer dans sa forme comme dans son fond et s'ouvrir à de nouvelles rubriques et à un public élargi.

Avec le Nouvel Educateur, elle est une revue fondamentale de la Pédagogie Freinet, réaffirmant notre spécificité et nos invariants.

En prévision d'envoi de travaux à CREATIONS :

tu dois prendre des photos :

- des enfants au travail,
- des travaux en cours de réalisation,
- des travaux réalisés

Les oeuvres sont le reflet de la pédagogie ;

En tant que mouvement pédagogique, ce sont les processus qui nous intéressent avant tout : pour chaque travail individuel ou de classe que tu désires envoyer, joins un document explicatif et/ou un texte d'élève qui puisse en rendre compte.

Dans ce document, tu peux rendre compte de la genèse de la réalisation, du déroulement, des réflexions des uns et des autres, des pistes abandonnées, des apports culturels, des prolongements éventuels. Tu peux demander au secteur la fiche technique et la fiche guide.

Les photos doivent être identifiables :

veille à placer tes références et le nom des enfants réalisateurs au dos.

Comment réussir tes photos :

Cadrages : prends des photos très cadrées autour de ce qui doit être pris et aussi des fragments en gros plans si possible.

Si tu prends des plans d'ensemble fais en sorte que les objets ne soient pas vus de trop loin.

Pour les travaux sans reliefs, mets-toi perpendiculairement à l'oeuvre : les distorsions des formes (parallaxe) seront évitées.

Pense surtout à prendre les enfants en pleine création, même si tu ne peux pas réunir les meilleures conditions de réalisation et prends le résultat final dans des points de vues bien significatifs!

Lumière : Plutôt dehors, dans une bonne lumière mais à l'ombre (pas de soleil ni de mi-ombre).

Si tu les prends à l'intérieur, éteins les lumières (elles projettent une lumière jaune) et mets-toi dans la pièce la plus éclairée uniformément.

Fais très attention aux ombres et aux reflets au moment des prises de vue surtout pour les volumes.

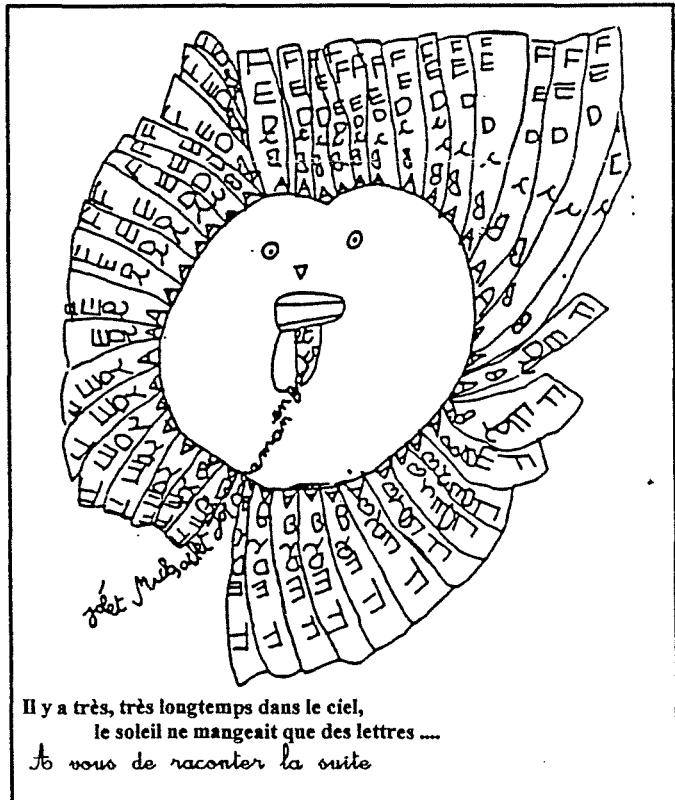
Surtout pas de flash (reflets). Si la lumière à l'intérieur est trop faible, tu peux installer deux spots disposés à gauche et à droite de l'objet et l'appareil à égale distance entre les deux spots.

Appels

Nous recherchons pour de prochains numéros, des articles de fond ou des travaux de classes sur :

- Le corps expressif
- Arthérapie
- Objets artisanaux
- Graphismes
- Matériaux et matières
- Prises de vue photographiques par des enfants
- Etude d'un lieu hier et aujourd'hui (évolution architecturale)
- Poésie

ainsi que des photos de heurtoirs (mains)



La revue CREATIONS aujourd'hui, c'est

- l'affirmation de notre spécificité à travers des démarches pédagogiques dans l'esprit de la pédagogie Freinet des mises en relation des classes avec la recherche artistique contemporaine des appuis théoriques indispensables (compte-rendus de lectures, de réflexions théoriques, interviews de théoriciens de l'art, de plasticiens, de neurologues, de psychanalystes, etc..)
- des témoignages du rôle politique et social de l'Art dans la cité mais aussi ...
- des bibliographies
- des informations sur les expos, les événements ...
- des fiches techniques intégrées à des démarches etc
- un public bien ciblé qu'il faudrait élargir :
 - les enfants des classes,
 - leurs enseignants,
 - les bibliothèques (et particulièrement celles des IUFM, CDDP, etc)
 - mais aussi
 - les librairies des musées et des galeries
 - les familles

Responsables du secteur :

Hervé Nunez, 12 rue du Marché 47500 Monsempron Libos

tél : 05 53 71 04 16

Agnès Joyeux, 51 rue Curie 95830 Corneilles en Vexin

tél : 01 34 66 43 91

Abonnements et rédaction :

Yves FRADIN
21, rue de Vendée
49270 SAINT LAURENT DES AUTELS

Imprimé avec le soutien de la ville de REZE
CPPAP 56211